

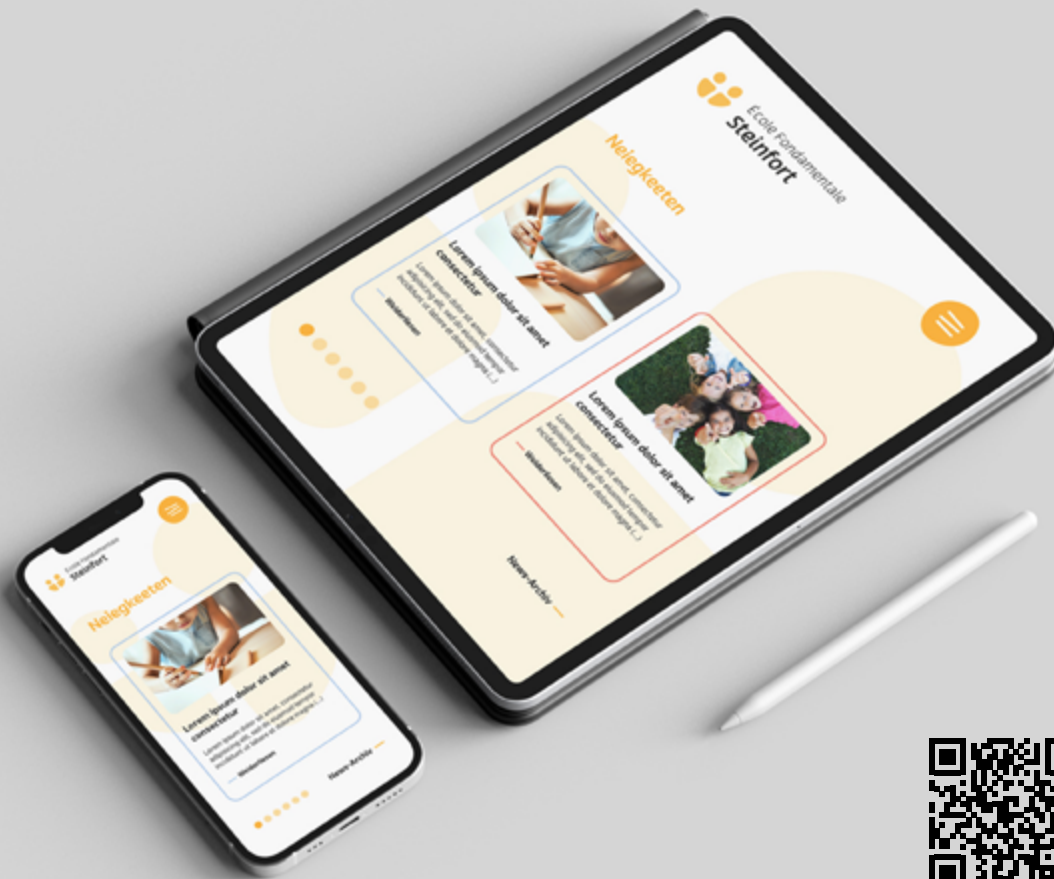
# De Schoulbuet

N°18 / 2023-2024



Informationen aus der  
Stengeforter Grondschoul

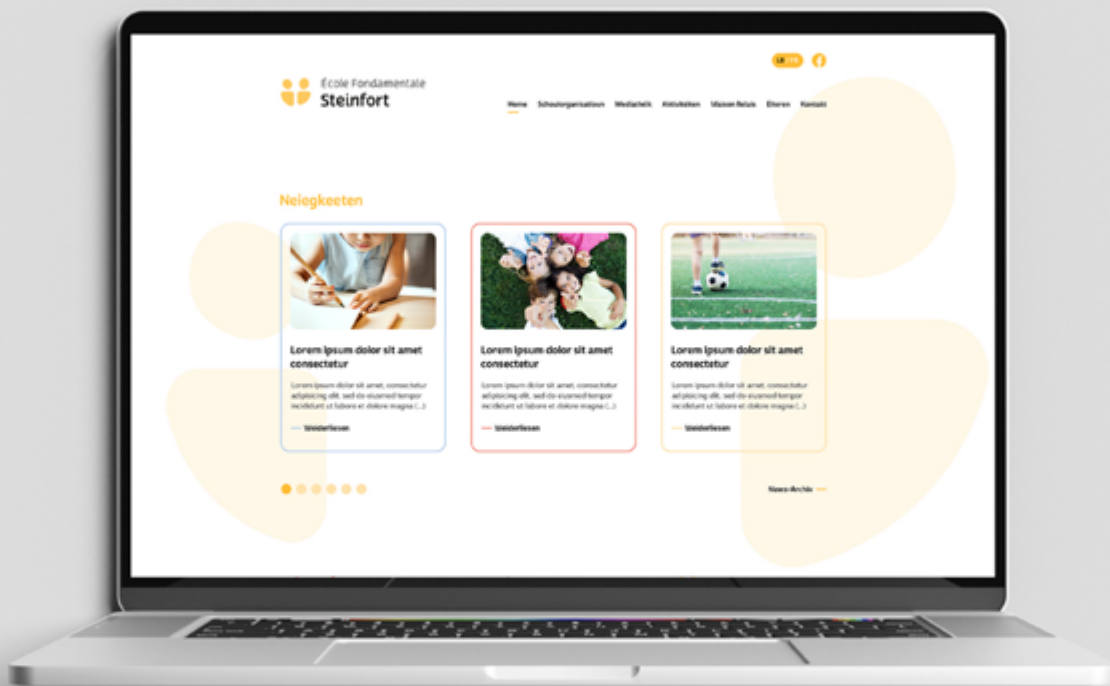
Commune de  
**Steinfort**



Scannez-moi!

+++ Nouveau site web à partir de septembre ! +++

[www.schoul-stengefort.lu](http://www.schoul-stengefort.lu)



# Sommaire

<b>Sommaire</b>	<b>3</b>	<b>Les directions de région</b>	<b>42</b>
<b>Mot du Président</b>	<b>4</b>	<b>Enfants à besoins éducatifs spécifiques</b>	<b>43</b>
<b>Rentrée des classes 2023/2024</b>	<b>6</b>	• Au niveau local	43
• Surveillance et sécurité	6	• Au niveau régional	43
<b>Titulaires de classe</b>	<b>7</b>	• Au niveau national	43
<b>Organisation scolaire 2023/2024</b>	<b>8</b>	<b>Évaluation des élèves</b>	<b>45</b>
• L'année scolaire 2024/2025	8	• Bilans intermédiaires	45
<b>Localisation des classes</b>	<b>10</b>	• Allongement de cycle	45
<b>Informations concernant la Maison Relais Steinfort</b>	<b>12</b>	<b>Passage du fondamental à l'enseignement secondaire</b>	<b>46</b>
• Heures d'ouverture du bureau chèque-service	12	<b>Développement scolaire</b>	<b>48</b>
<b>Transport scolaire 2023/2024</b>	<b>13</b>	• Plan de développement de l'établissement scolaire (PDS)	48
• Transport individuel	13	• Le plan d'encadrement périscolaire (PEP)	49
<b>Pédibus</b>	<b>14</b>	<b>Fruit for School/Lait à l'école</b>	<b>51</b>
• Engagement des parents	14	<b>Réduire le plastique</b>	<b>51</b>
• Règles à respecter par les usagers du pédibus	14	<b>La Maison Relais de la commune de Steinfort mange régional, bio et équitable</b>	<b>52</b>
<b>Horaires des pédibus</b>	<b>15</b>	<b>Partenariat avec l'Université du Luxembourg</b>	<b>54</b>
• Kleinbettingen	15	<b>Service « KRANK KANNER DOHEEM »</b>	<b>59</b>
• Hagen	16	<b>Annuaire 2022/2023 de l'EF Steinfort</b>	<b>60</b>
• Steinfort	17		
• Hagen/Steinfort	18		
<b>Bus scolaire</b>	<b>21</b>		
• Règlement communal concernant le transport scolaire (Schoulbus)	21		
<b>Horaires des bus</b>	<b>24</b>		
• Bus 1	24		
• Bus 2   N2	24		
• Bus 3	24		
<b>Aux parents des élèves des cycles I.1/I.2/II.1</b>	<b>26</b>		
<b>Informations utiles</b>	<b>28</b>		
• Notre code vestimentaire	31		
<b>Règles de la vie en commun à l'école (Schulregeln)</b>	<b>34</b>		
<b>Organigramme de l'enseignement fondamental</b>	<b>35</b>		
<b>Les différents organes</b>	<b>36</b>		
• Le comité d'école 2019 - 2024	36		
• Enseignants chargés de différentes missions	37		
• Coordinateurs de cycle 2023 - 2025	37		
• La commission scolaire	38		
• Le partenariat avec les parents	39		

# Mot du Président

CHRISTIAN KOHNEN, Président



Chers parents, Chers lecteurs, Chères lectrices,

C'est avec un grand plaisir que je vous présente la nouvelle édition de notre brochure « **De Schoulbuet** », dans laquelle vous trouverez toutes les informations sur la vie scolaire susceptibles de vous intéresser pour accompagner vos enfants tout au long de l'année scolaire 2023-2024. Merci à tous ceux qui ont contribué à cette nouvelle édition du Schoulbuet.

Après les vacances bien méritées, la rentrée des classes 2023-2024 est imminente.

Comme toujours vous trouverez dans cette publication des éléments de contact entre l'école et vous, les parents de nos élèves. Une bonne collaboration entre les parents et les enseignants est un élément essentiel d'une éducation réussie du jeune.

Vous, chers parents, vous pouvez contribuer à la réussite scolaire de votre enfant en montrant à votre enfant que vous vous intéressez aux choses qu'il apprend à l'école, en appuyant le travail de l'équipe enseignante et en participant activement à la vie scolaire de votre enfant en créant un environnement favorable à ses apprentissages.

En tant que parent d'élève, il est indispensable que vous restiez au courant de tout ce qui est lié à la scolarité de votre enfant, dans la classe et ailleurs.

Les parents et les enseignants procèdent régulièrement à des échanges individuels portant notamment sur les objectifs du cycle, les modalités d'évaluation de l'apprentissage et l'organisation de la classe que fréquentent leurs enfants.

Ces entrevues sont très précieuses car elles permettent aux parents d'avoir un échange avec les enseignants de leur enfant, si l'enfant est en avance ou en retard par rapport aux objectifs du socle de compétences, les difficultés rencontrées dans son travail à l'école ou son travail à la maison, son attitude, son bien-être, le climat de la classe, les responsabilités des parents et celles de l'école.

Le titulaire de classe de votre enfant est votre première personne de contact pour toute question en relation

avec la scolarité. Profitez de ses heures de consultation pour parents pour vous tenir au courant des progrès de votre enfant. Si votre enfant rencontre des problèmes d'apprentissage, le titulaire de classe pourra vous conseiller sur l'aide qui pourra lui être apportée.

**L'organisation scolaire 2023-2024** de la commune de Steinfort, dont vous trouverez tous les détails dans ce bulletin, prévoit pour la première fois **30 classes**, réparties sur les localités de Steinfort et Kleinbettingen (9 classes en cycle I, dont 3 classes du 'précoce' et 6 classes du 'préscolaire' et 21 classes du cycle II.1 au cycle IV.2).

Vu le nombre élevé et croissant d'élèves au cycle II.1 (1<sup>ère</sup> année d'études) pendant l'année scolaire 2022-2023, il a été décidé d'un commun accord entre les responsables politiques communaux et le comité d'école de réduire le nombre d'élèves par classe en créant une 4<sup>e</sup> classe pour le cycle II.2 pour l'année scolaire 2023-2024. Cette réorganisation a impliqué la redistribution des élèves des trois classes du cycle II.1. Dans le même ordre d'idées, une quatrième classe pour le cycle II.1 a aussi été créée. De plus un troisième groupe pour l'éducation précoce a été organisé afin d'éviter de créer des groupes d'éducation précoce dont le nombre dépasse 20 enfants présents.

Pendant l'année scolaire 2023-2024, quelque 454 enfants fréquenteront notre école et seront accompagnés dans leur parcours scolaire par 61 enseignants et éducateurs de l'école fondamentale.

Comme chaque année nous avons le plaisir de souhaiter la bienvenue à un ou plusieurs nouveaux membres du corps enseignant. Cette année, nous souhaitons la bienvenue et beaucoup de succès et de satisfaction dans leur tâche à **Mesdames Sonja Steland** et **Mandy Pacifici** qui interviendront en tant qu'enseignantes surnuméraires au cycle I, à **Madame Stéphanie Valenti**, éducatrice du nouveau groupe de l'éducation précoce à Steinfort, et à **Mesdames Merisa Muhovic** et **Chloé Van Den Abele** qui interviendront en tant que remplaçantes permanentes.

Mais, comme chaque année il y a aussi des membres du personnel enseignant qui vont nous quitter: Mesdames Sandrine Keipes et Alma Guberinic nous ont quittés pour



pouvoir accepter une autre tâche. Nous tenons à les remercier pour leur travail et leur dévouement dans l'intérêt de l'école et de nos élèves. Un grand Merci aussi pour les remplaçants et nos étudiants pour leurs apports précieux au bon fonctionnement de notre école.

Une belle année scolaire 2022/2023 s'achève, riche en temps forts liés à des projets pédagogiques, mais aussi une année d'épanouissement et de joie. Nos classes ont participé à pleins de projets et activités, comme des workshops avec l'Association pour malvoyants et aveugles (A.M.V.A a.s.b.l), des séances « Fro de Bauer » (Projet Leader), des workshops intitulés « Anna Banana » de Fairtrade Lëtzebuerg (éducation au développement durable), intervention d'un chien d'école dans certaines classes, participation du cycle IV.2 à la Journée commémorative de la commune de Steinfort, organisation de la Coupe scolaire à bicyclette pour les élèves du cycle IV, participation de l'ensemble musical de l'école à divers événements, participation traditionnelle de l'école au Marché de Noël de la commune, des performances théâtrales, des cours de yoga pour enfants, organisation d'une journée des sciences pour les classes du cycle III, des séances de formation de BEE SECURE afin de promouvoir une utilisation plus sûre, responsable et positive des technologies de l'information ...

Tout cela n'aurait pas été facile sans l'engagement des enseignants, des élèves, des parents et sans le support de la Commune. Je tiens à vous remercier toutes et tous pour cet investissement et enthousiasme.

Nos colonies, nos excursions scolaires et les sorties pédagogiques donnent la possibilité aux enfants de pouvoir apprendre beaucoup de choses intéressantes en dehors du contexte scolaire classique : visite de la Schoulfoire, visite de la Foire agricole, participation à des concerts éducatifs, visites de musées, pour n'en citer quelques-uns.

Pendant l'année scolaire 2022-2023, nos classes du cycle II ont participé au projet pilote PIPAS (*Prävention im Bereich der phonologischen Bewusstheit und des alphabetischen Schriftspracherwerbs*) du Centre pour le développement des apprentissages (CDA), projet qui sera généralisé maintenant pour toutes les classes du cycle II du pays pour la rentrée scolaire.

Et c'est avec un grand plaisir que j'annonce le lancement du nouveau site web de l'EF Steinfort pour la rentrée scolaire. Notre nouveau site web de l'école paraîtra avec des actualités, des blogs, des pages de classe, des agendas, des formulaires, et d'autres nouveautés que je vous invite à découvrir à partir de septembre sous l'ancienne adresse **www.schoulstengefort.lu**. Pour présenter le quotidien scolaire de vos enfants, nous actualiserons régulièrement le site. L'école fondamentale de la commune de Steinfort présentera et documentera régulièrement les activités des élèves sur le nouveau site afin de donner un aperçu de nos activités à l'école. Il est aussi prévu de créer des espaces à accès restreint pour nos classes. Ainsi seulement les parents d'élèves de la classe auront accès aux photos et autres publications de leurs enfants. Je tiens à remercier notre commune pour le soutien financier de ce projet d'envergure.

Pour terminer j'aimerais remercier encore une fois tous les acteurs du champ éducatif pour leurs apports précieux au bon fonctionnement de l'école fondamentale de la commune de Steinfort: les membres de la direction de région Mamer, le collège des bourgmestre et échevins et le conseil communal, les membres de la commission scolaire, les départements administratif et technique de la commune de Steinfort, le staff administratif du bureau régional, les membres de l'équipe de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques et les assistants en classe, les représentants des parents d'élèves et tous les parents d'élèves, l'équipe de la Maison Relais Steinfort, l'équipe des instructeurs de natation de la piscine de Steinfort, les membres du bureau temps de terrain du Bachelor en Sciences de l'Education de l'Université du Luxembourg, les coordinateurs des quatre cycles d'apprentissage, mes collègues du comité d'école et tous les membres du corps enseignant.

Et dans l'espoir de pouvoir continuer de cette sorte, je souhaite au nom de toute l'équipe de l'EF Steinfort et en mon nom personnel, tout d'abord à nos anciens élèves qui quittent l'école fondamentale de la commune de Steinfort, plein de succès dans leur vie d'étudiants au sein du secondaire, et au plaisir de vous revoir le 15 septembre prochain d'ores et déjà aux enfants, aux parents, aux enseignants et à tous les autres acteurs de l'école fondamentale une rentrée pleine d'enthousiasme et une année scolaire 2023-2024 pleine de succès et de joie d'apprendre.

# Rentrée des classes 2023/2024

L'année scolaire 2023/2024 commencera avec une journée de classe entière (de 8h00 à 11h45 pour le cycle I resp. à 11h50 pour les cycles II à IV et de 14h00 à 15h50h pour tous les cycles).

À 8h00 les élèves seront accueillis par leur titulaire de classe et l'horaire normal des cours 2023/2024 commencera à 10h00.

La rentrée des classes 2023 / 2024 aura lieu vendredi, le 15 septembre 2023 à 8h00.

## Horaire de classe du Cycle I

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h00 - 11h45	8h00 - 11h45	8h00 - 11h45	8h00 - 11h45	8h00 - 11h45
14h00 - 15h50		14h00 - 15h50		14h00 - 15h50

## Horaire de classe des Cycles II-IV

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h00 - 08h55	8h00 - 08h55	8h00 - 08h55	8h00 - 08h55	8h00 - 08h55
8h55 - 09h45	8h55 - 09h45	8h55 - 09h45	8h55 - 09h45	8h55 - 09h45
10h00 - 10h55	10h00 - 10h50	10h00 - 10h55	10h00 - 10h50	10h00 - 10h55
10h55 - 11h50	10h50 - 11h40	10h55 - 11h50	10h50 - 11h40	10h55 - 11h50
	11h45 - 12h35		11h45 - 12h35	
14h00 - 14h55		14h00 - 14h55		14h00 - 14h55
14h55 - 15h50		14h55 - 15h50		14h55 - 15h50

## Surveillance et sécurité

**Le personnel enseignant assure la surveillance des élèves pendant les récréations, les dix minutes avant le début et celles après la fin des cours, respectivement jusqu'au départ des bus scolaires.**

Il est rappelé aux parents et aux élèves qu'il est défendu aux écoliers de quitter l'enceinte scolaire à partir de 7h50 et 13h50 avant le commencement des cours sans l'autorisation préalable de la personne responsable de la surveillance.

**Pour le bien de tous, il est important d'être à l'heure à l'école.** Les retards perturbent le bon fonctionnement de la classe et peuvent nuire aux apprentissages de votre enfant. Les retards sont à considérer comme des absences non-excuses et seront inscrits dans le bilan des élèves.

**Nous informons les parents :**

- qu'il est interdit d'accompagner les enfants dans les bâtiments au début des cours ;
- que les enfants doivent impérativement être repris par leur famille ou une tierce personne après les 10 minutes de surveillance après la fin des cours. (Il est à souligner que les parents sont alors responsables de leurs enfants non repris.) ;
- que, pour des raisons de responsabilité, les enseignants n'ont pas le droit de transporter des élèves dans leur voiture privée. (Un enfant qui n'est pas repris après l'école pourra être confié aux autorités policières.)

# Titulaires de classe

## Cycle I

### Précoce

#### Précoces à Steinfurt

Institutrices BARTHÉLEMY Carole  
SCHAUS Carole

Educatrices MEYERS Sonja  
VALENTI Stéphanie

#### Précoces à Kleinbettingen

Institutrices ARNOLD Michèle  
FRIEDEN Lynn

Educatrices CALDERONI Tanja  
TRAUSCH Jessica

### Préscolaire

#### Classes à Steinfurt

Bâtiment « Maison Relais »  
BACKES Cynthia  
ÖZEN Sema  
HOFFMANN Steffi  
ROLLIN Nathalie  
SPINELLI Naïka

#### Classe à Kleinbettingen

MULLER Joëlle

## Cycles II à IV (enseignement primaire)

### Classes à Steinfurt

#### Cycle II

1 BAUSTERT Nadine

1 MALLINGER Kai

1 MATTERN Joëlle

1 RIVOLDINI Carmen

2 BECHET Raphaël

2 KANDEL Nicolas

2 LANG Caroline

2 SCHERER Andrée

#### Cycle III

3 OEHMEN Sacha

3 ROLLINGER Nathalie

3 SCHMARTZ Mickels

4 RAUCHS Anouk

4 SCHAAL Carole/  
FRANKARD Sandra

#### Cycle IV

5 DUHR Jil

5 IANNIZZI Katrin

5 ROLLINGER Jean-Paul

6 QUARING Linda

6 ROBEN Xavier

### Classes à Kleinbettingen

#### Cycle III

3 MOES Nadine

4 VANDEWALLE Michèle

#### Cycle IV

6 SCHABER Renée

## Instituteurs intervenants chargés de différentes branches et/ou des cours d'appui :

AIRES DE JESUS Natalia

ARNOLD Michèle

BERTEMES Serge

BURG Martine

FEIEREISEN Thierry

FISCH Laura

FRANKARD Sandra

HULTEN Bernadette

KOHNEN Christian

KOMES Jackie

KUGENER Joëlle

LOOS Sandy

PACIFICI Mandy

SCHROBILDGEN Anja

STELAND Sonja

THILL Kim

## Enseignants des cours d'accueil

BERTEMES Serge

RISCH Carole

## Enseignants intervenants chargés de différentes branches

FUNK-EISCHEN Mariette

RISCH Carole

VAN DEN ABEELE Chloé

## Instituteur spécialisé dans l'encadrement des élèves à besoins éducatifs particuliers et spécifiques (I-EBS)

WEINTZEN Marco

## Remplaçants permanents

CLEMEN Mireille

FUNK-EISCHEN Mariette

GREDT Simone

MUHOVIC Merisa

VAN DEN ABEELE Chloé

Répartition  
des  
élèves par  
cycle :

Cycle I :  
142\*

Cycle II :  
104

454

Cycle IV :  
102

Cycle III :  
106

\*(43 précoce et 99 préscolaire)

# Organisation scolaire 2023/2024

L'année scolaire 2023/2024 commence au Grand-Duché de Luxembourg le vendredi 15 septembre 2023 à 8h00 et finit le lundi 15 juillet 2024 à 15h50.

L'année scolaire 2023/2024 commence au Grand-Duché de Luxembourg le vendredi 15 septembre 2023 et finit le lundi 15 juillet 2024.

Le calendrier des vacances et congés scolaires pour l'année scolaire 2023/2024 est fixé comme suit :

- le congé de la Toussaint commence le samedi 28 octobre 2023 et finit le dimanche 5 novembre 2023 ;
- les vacances de Noël commencent le samedi 23 décembre 2023 et finissent le dimanche 7 janvier 2024 ;
- le congé de Carnaval commence le samedi 10 février 2024 et finit le dimanche 18 février 2024 ;
- les vacances de Pâques commencent le samedi 30 mars 2024 et finissent le dimanche 14 avril 2024 ;
- jour férié légal : mercredi le 1<sup>er</sup> mai 2024 ;
- jour férié légal de la Journée de l'Europe / jour de congé pour l'Ascension : jeudi 9 mai 2024 ;
- jour de congé pour le lundi de Pentecôte : lundi 20 mai 2024 ;
- le congé de la Pentecôte commence le samedi 25 mai 2024 et finit le dimanche 2 juin 2024 ;
- les vacances d'été commencent le mardi 16 juillet 2024 et finissent le dimanche 15 septembre 2024.

Septembre 2023							Octobre 2023							Novembre 2023							Décembre 2023						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
				1	2	3	39						1	44		1	2	3	4	5	48				1	2	3
35																											
36	4	5	6	7	8	9	40	2	3	4	5	6	7	45	6	7	8	9	10	11	49	4	5	6	7	8	9
37	11	12	13	14	15	16	41	9	10	11	12	13	14	46	13	14	15	16	17	18	50	11	12	13	14	15	16
38	18	19	20	21	22	23	42	16	17	18	19	20	21	47	20	21	22	23	24	25	51	18	19	20	21	22	23
39	25	26	27	28	29	30	43	23	24	25	26	27	28	48	27	28	29	30			52	25	26	27	28	29	30
							44	30	31																		

Janvier 2024							Février 2024							Mars 2024							Avril 2024						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7	5			1	2	3	4	9				1	2	3	14	1	2	3	4	5	6
2	8	9	10	11	12	13	6	5	6	7	8	9	10	10	4	5	6	7	8	9	15	8	9	10	11	12	13
3	15	16	17	18	19	20	7	12	13	14	15	16	17	11	11	12	13	14	15	16	16	15	16	17	18	19	20
4	22	23	24	25	26	27	8	19	20	21	22	23	24	12	18	19	20	21	22	23	17	22	23	24	25	26	27
5	29	30	31				9	26	27	28	29			13	25	26	27	28	29	30	18	29	30				

Mai 2024							Juin 2024							Juillet 2024							Août 2024							
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	
		1	2	3	4	5	22					1	2	27	1	2	3	4	5	6	7	31			1	2	3	4
18							23	3	4	5	6	7	8	28	8	9	10	11	12	13	14	32	5	6	7	8	9	10
19	6	7	8	9	10	11	24	10	11	12	13	14	15	29	15	16	17	18	19	20	21	33	12	13	14	15	16	17
20	13	14	15	16	17	18	25	17	18	19	20	21	22	30	22	23	24	25	26	27	28	34	19	20	21	22	23	24
21	20	21	22	23	24	25	26	24	25	26	27	28	29	31	29	30	31					35	26	27	28	29	30	31
22	27	28	29	30	31																							

## L'année scolaire 2024/2025

Pour l'année scolaire 2024/2025, l'année débute le lundi 16 septembre 2024 et finit le mardi 15 juillet 2025 et le calendrier est le suivant :

- le congé de la Toussaint commence le samedi 26 octobre 2024 et finit le dimanche 3 novembre 2024 ;
- le jour de la Saint-Nicolas : les classes de l'enseignement fondamental chôment le vendredi 6 décembre 2024 ;
- les vacances de Noël commencent le samedi 21 décembre 2024 et finissent le dimanche 5 janvier 2025 ;
- le congé de Carnaval commence le samedi 15 février 2025 et finit le dimanche 23 février 2025 ;
- les vacances de Pâques commencent le samedi 5 avril 2025 et finissent le dimanche 20 avril 2025 ;
- jour férié légal le lundi de Pâques : lundi 21 avril 2025 ;
- jour férié légal : jeudi 1<sup>er</sup> mai 2025 ;
- jour férié légal de la Journée de l'Europe : vendredi 9 mai 2025 ;
- le congé de la Pentecôte commence le samedi 24 mai 2025 et finit le dimanche 1<sup>er</sup> juin 2025 ;
- jour férié légal le lundi de Pentecôte : lundi 9 juin 2025 ;
- jour de congé pour la célébration publique de l'anniversaire de S.A.R. le Grand-Duc : lundi 23 juin 2025 ;
- les vacances d'été commencent le mercredi 16 juillet 2025 et finissent le dimanche 14 septembre 2025.
- La veille des vacances de Toussaint, de Noël, de Carnaval, de Pâques et de la Pentecôte, les élèves sont congédiés à la fin des cours du vendredi après-midi.
- Le lendemain de la 1<sup>ère</sup> communion, les classes du 3<sup>e</sup> cycle de l'enseignement fondamental fonctionnent normalement. Toutefois, les enseignants de ces classes voudront bien accepter d'éventuelles excuses écrites individuelles concernant les absences d'élèves au cours de la matinée.



# Schulmaterial clever einkaufen!



## Schadstofffrei

heisst die Gesundheit  
schützen

Produkte ohne Schwermetalle, Weichmacher, Flammschutz-, Lösungs- oder Konservierungsmittel

Weniger wegwerfen  
und Rohstoffe sparen  
durch nachfüllbares  
Farb- und Schreibmaterial



## Nachfüllbar

heisst Kosten sparen und  
Abfall vermeiden



## Naturprodukte & Recycling

heisst natürliche  
Ressourcen schonen

Natur- und Recyclingprodukte schonen Umwelt und Klima durch einen geringeren Energie- und Wasserverbrauch

**Schadstofffreies & nachhaltiges Schulmaterial**  
**Achte auf dieses Label in deinem Geschäft!**



Die komplette Produktliste finden Sie unter: [www.ech-kafe-clever.lu](http://www.ech-kafe-clever.lu)

# Localisation des classes

## Bâtiment « A »

### 1<sup>er</sup> étage :

- Bureau
- Cycle IV.1 ROLLINGER Jean-Paul
- Cycle IV.2 QUARING Linda
- Cycle IV.2 ROBEN Xavier

### Rez-de-chaussée :

- Cycle III.1 ROLLINGER Nathalie
- Cycle III.2 SCHAAL Carole/FRANKARD Sandra
- Cycle IV.1 DUHR Jil

### Sous-sol :

- Cycle III.1 SCHMARTZ Mickels
- Centre d'apprentissage - BURG Martine/FISCH Laura
- Cours d'accueil - BERTEMES Serge/RISCH Carole
- Ateliers 1 + 2 (travaux manuels/éducation artistique)
- Salle de musique/Salle de solfège (UGDA)/Groupe d'appui
- Local technique « Schoulcomputerteam »

## Bâtiment « Maison Relais »

### Rez-de-chaussée :

- Précoce 1 BARTHELEMY Carole  
MEYERS Sonja
- Cycle I BACKES Cynthia
- Cycle I HOFFMANN Steffi
- Cycle I ÖZEN Sema
- Cycle I SPINELLI Naïka
- Cycle I ROLLIN Nathalie
- Cycle II.1 RIVOLDINI Carmen
- Cycle II.2 LANG Caroline
- Cycle II.2 BECHET Raphaël
- Salle de réunion
- Bureau du président du comité d'école

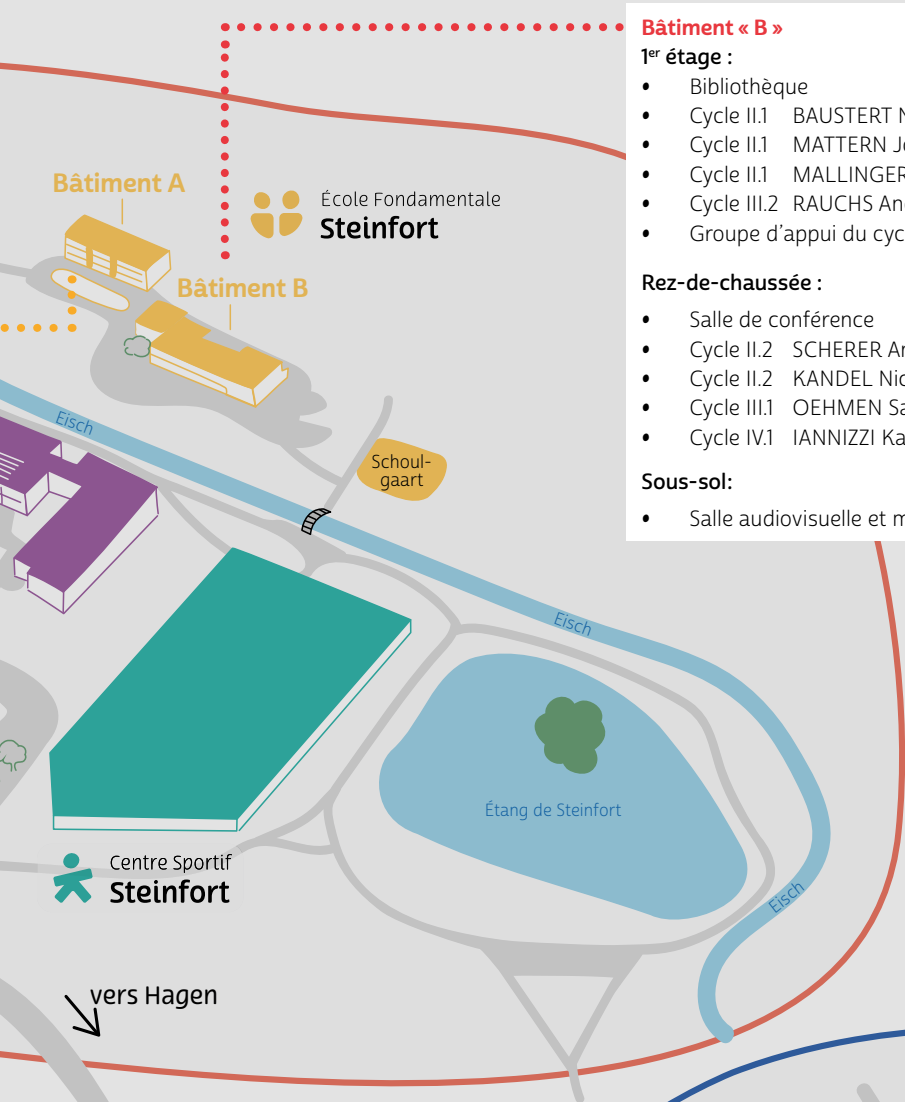
### 1<sup>er</sup> étage :

- Précoce 2 SCHAUS Carole  
VALENTI Stéphanie

### Sous-sol :

- Salle de défoulement
- Médecine scolaire
- Cuisine scolaire





**Bâtiment « B »**

**1<sup>er</sup> étage :**

- Bibliothèque
- Cycle II.1 BAUSTERT Nadine
- Cycle II.1 MATTERN Joëlle
- Cycle II.1 MALLINGER Kai
- Cycle III.2 RAUCHS Anouk
- Groupe d'appui du cycle II KOMES Jackie

**Rez-de-chaussée :**

- Salle de conférence
- Cycle II.2 SCHERER Andrée
- Cycle II.2 KANDEL Nicolas
- Cycle III.1 OEHMEN Sacha
- Cycle IV.1 IANNIZZI Katrin

**Sous-sol :**

- Salle audiovisuelle et multimédia

**Bâtiment « Cycle I »**

- Précoce FRIEDEN Lynn  
ARNOLD Michèle  
CALDERONI Tanja  
TRAUSCH Jessica  
MULLER Joëlle
- Cycle I



**Bâtiment « Primaire »**

**1<sup>er</sup> étage :**

- Bureau
- Cycle III.1 MOES Nadine
- Cycle IV.2 SCHABER Renée

**Rez-de-chaussée :**

- Cycle III.2 VANDEWALLE Michèle
- Groupe d'appui/Salle de cours

Kleinbettingen

vers Kahler

vers Steinfort

# Informations concernant la Maison Relais Steinfort

---

## UTILISATION DE LA COUR D'ÉCOLE À STEINFORT PENDANT LA PAUSE DE MIDI EN PÉRIODE SCOLAIRE

---

Nous tenons à vous informer que les enfants qui passent leur temps de midi les lundis, mercredis et vendredis, dans la cour de l'école fondamentale de Steinfort et qui ne sont pas inscrits à la Maison Relais, se trouvent sous la responsabilité de leurs parents.

À partir de 13h50 le personnel enseignant reprendra la surveillance.

De 12h00 à 13h50, les enfants peuvent participer aux activités de la Maison Relais, sous condition qu'ils respectent les règles de celle-ci.

Si un enfant ne se comporte pas de manière correcte, le personnel de la Maison Relais se réserve le droit de lui refuser de profiter de la cour de récréation jusqu'au début des cours d'école, c'est-à-dire jusqu'à 13h50.

Veuillez trouver toutes les informations sur la Maison Relais Steinfort dans la publication communale « De Kannerbuet » (Avril 2023).



## Heures d'ouverture du bureau chèque-service

**Mardi, mercredi et jeudi de 9h30 à 11h30.**

Pendant les vacances scolaires : sur rendez-vous.  
Fermé entre Noël et St. Sylvestre et les deux premières semaines en août.

**Contact :**

**Madame Vicky OLINGER-WAGNER**  
**Madame Fabienne RASQUÉ-CLEMEN**  
**Monsieur Charel GEIMER**

**Tél.: 399 313-370**  
**maisonrelais@steinfort.lu**

**Heures d'ouverture :**  
**Du lundi au vendredi de 07h00 à 19h00**



Maison Relais  
**Steinfort**

# Transport scolaire 2023/2024

Pour garantir le bon déroulement du transport scolaire, surtout pour les élèves des cycles 1 et 2, les enseignants prient les parents de bien vouloir les informer dès la rentrée scolaire par quel(s) moyen(s) se fait le retour à domicile de leurs enfants.

L'Administration communale invite cependant tous les parents d'élèves à profiter du service de transport scolaire gratuit.

## Transport individuel

Pour réduire les dangers de la circulation sur le chemin de l'école à tous les élèves, les parents effectuant un transport privé vers les écoles, sont cordialement invités à employer le **parking provisoire KISS & GO près du bâtiment complémentaire de l'école fondamentale** à Steinfort pour déposer ou venir chercher leur(s) enfant(s).

La surveillance dans la cour de l'école sera assurée par un enseignant délégué 10 minutes avant le début officiel des cours, ainsi que 10 minutes après les heures de classe auprès des écoles.

**Une navette pédibus circule entre 7h40 et 7h55**  
(pour les enfants des cycles I-IV, excepté précoce).



# Pédibus

## Engagement des parents

Les parents des élèves qui profitent du pédibus prennent les engagements suivants :

- à l'aller, ils assurent que leurs enfants sont présents à l'arrêt à l'heure exacte de passage des accompagnateurs déterminé dans l'horaire figurant dans le règlement d'organisation scolaire. Pour le bon fonctionnement du service les accompagnateurs ne peuvent pas attendre les retardataires aux arrêts.
- Au retour, ils doivent récupérer leurs enfants à l'arrêt à l'heure exacte de passage des accompagnateurs déterminé dans l'horaire sur les pages suivantes.
- Les parents peuvent autoriser leurs enfants à faire le trajet seul de l'arrêt à leur domicile. Dans ce cas, ils doivent impérativement en informer les accompagnateurs.
- Les accompagnateurs ne sont pas responsables du trajet arrêt de ligne – domicile des écoliers.

L'inscription  
au service pédibus  
est **OBLIGATOIRE**  
via le formulaire  
pages 19/20.

Si vous avez des suggestions pour l'amélioration de notre service, n'hésitez pas à nous en faire part en nous contactant par téléphone 399313-1 ou par E-Mail à : [info@steinfort.lu](mailto:info@steinfort.lu)

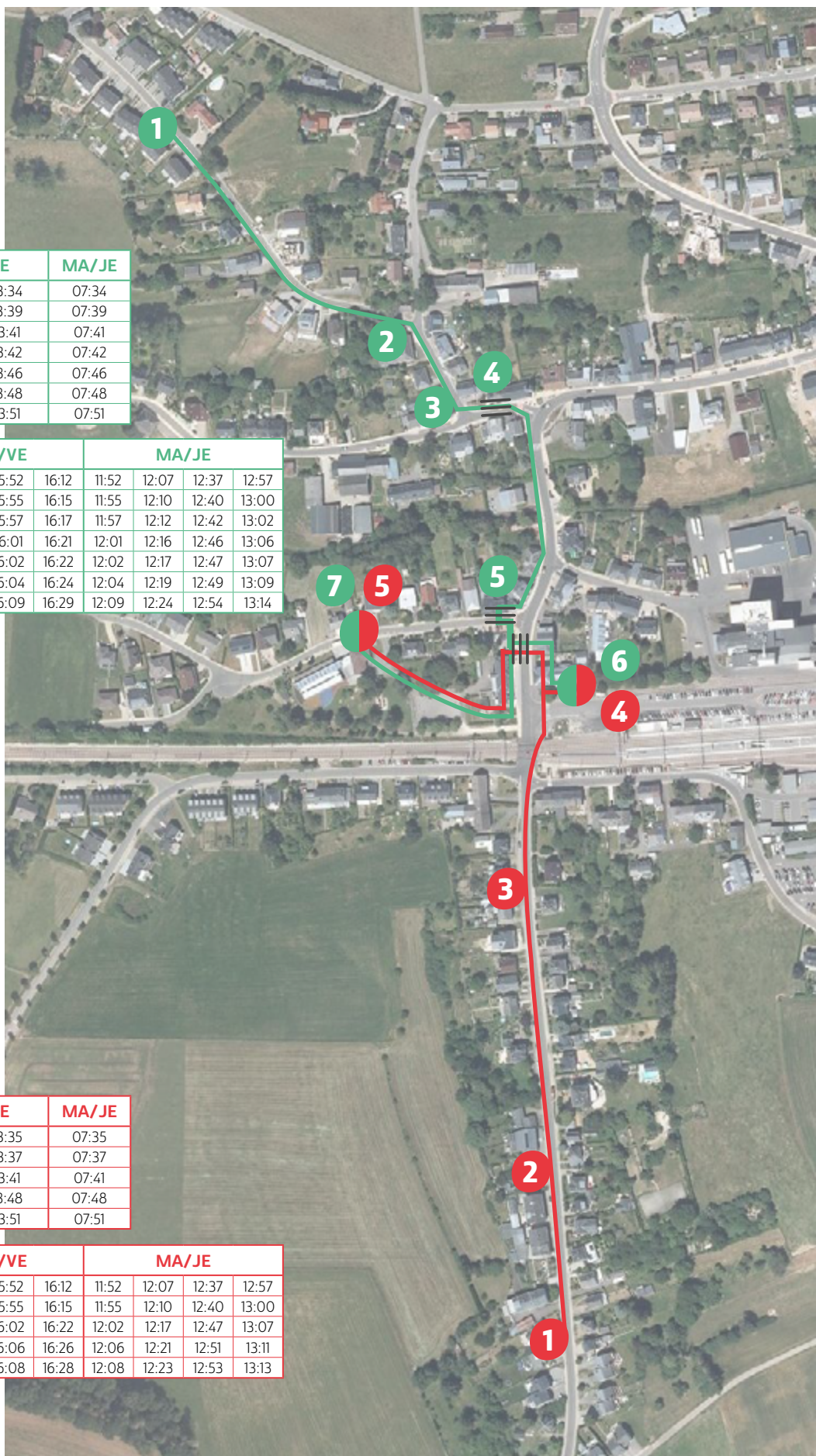
## Règles à respecter par les usagers du pédibus

- Sauf information préalable par les parents, les écoliers ne peuvent pas quitter le pédibus avant l'arrêt le plus proche de leur domicile indiqué dans la fiche d'inscription.
- Au départ de leur école, les écoliers doivent se regrouper devant le point de rattachement de la ligne du trajet du pédibus.
- Les écoliers doivent respecter les consignes des accompagnateurs et adopter un comportement permettant de garantir leur propre sécurité et celles des autres, rester groupés et ne pas dépasser l'accompagnateur de tête.
- L'administration communale se réserve le droit d'exclure les écoliers pour une durée déterminée en cas d'avertissements répétés pour comportement agressif, violent, dangereux, non-discipliné ou encore intolérable.



# Horaires des pédibus

## Kleinbettingen



ALLER	LU/ME/VE		MA/JE
1 - Rue du Château d'Eau, 17D	07:34	13:34	07:34
2 - Rue de la Montagne, 5	07:39	13:39	07:39
3 - Rue de la Montagne, 1	07:41	13:41	07:41
4 - Église Kleinbettingen	07:42	13:42	07:42
5 - Rue du Parc, 2	07:46	13:46	07:46
6 - Arrêt RGTR - Gare	07:48	13:48	07:48
7 - École Kleinbettingen	07:51	13:51	07:51

RETOUR	LU/ME/VE				MA/JE			
7 - École Kleinbettingen	11:52	12:12	15:52	16:12	11:52	12:07	12:37	12:57
6 - Arrêt RGTR - Gare	11:55	12:15	15:55	16:15	11:55	12:10	12:40	13:00
5 - Rue du Parc, 2	11:57	12:17	15:57	16:17	11:57	12:12	12:42	13:02
4 - Église Kleinbettingen	12:01	12:21	16:01	16:21	12:01	12:16	12:46	13:06
3 - Rue de la Montagne, 1	12:02	12:22	16:02	16:22	12:02	12:17	12:47	13:07
2 - Rue de la Montagne, 5	12:04	12:24	16:04	16:24	12:04	12:19	12:49	13:09
1 - Rue du Château d'Eau, 17D	12:09	12:29	16:09	16:29	12:09	12:24	12:54	13:14

ALLER	LU/ME/VE		MA/JE
1 - Rue de Kahler, 56	07:35	13:35	07:35
2 - Rue de Kahler, 32	07:37	13:37	07:37
3 - Rue de Kahler, 12	07:41	13:41	07:41
4 - Arrêt RGTR - Gare	07:48	13:48	07:48
5 - École Kleinbettingen	07:51	13:51	07:51

RETOUR	LU/ME/VE				MA/JE			
5 - École Kleinbettingen	11:52	12:12	15:52	16:12	11:52	12:07	12:37	12:57
4 - Arrêt RGTR - Gare	11:55	12:15	15:55	16:15	11:55	12:10	12:40	13:00
3 - Rue de Kahler, 12	12:02	12:22	16:02	16:22	12:02	12:17	12:47	13:07
2 - Rue de Kahler, 32	12:06	12:26	16:06	16:26	12:06	12:21	12:51	13:11
1 - Rue de Kahler, 56	12:08	12:28	16:08	16:28	12:08	12:23	12:53	13:13

# Hagen



ALLER	LU/ME/VE		MA/JE
1 - Rue Randlingen, 12	07:28	13:28	07:28
2 - Rue de l'école, 17	07:32	13:32	07:32
3 - Im Wois, 6	07:36	13:36	07:36
4 - Rue de l'école, 15	07:39	13:39	07:39

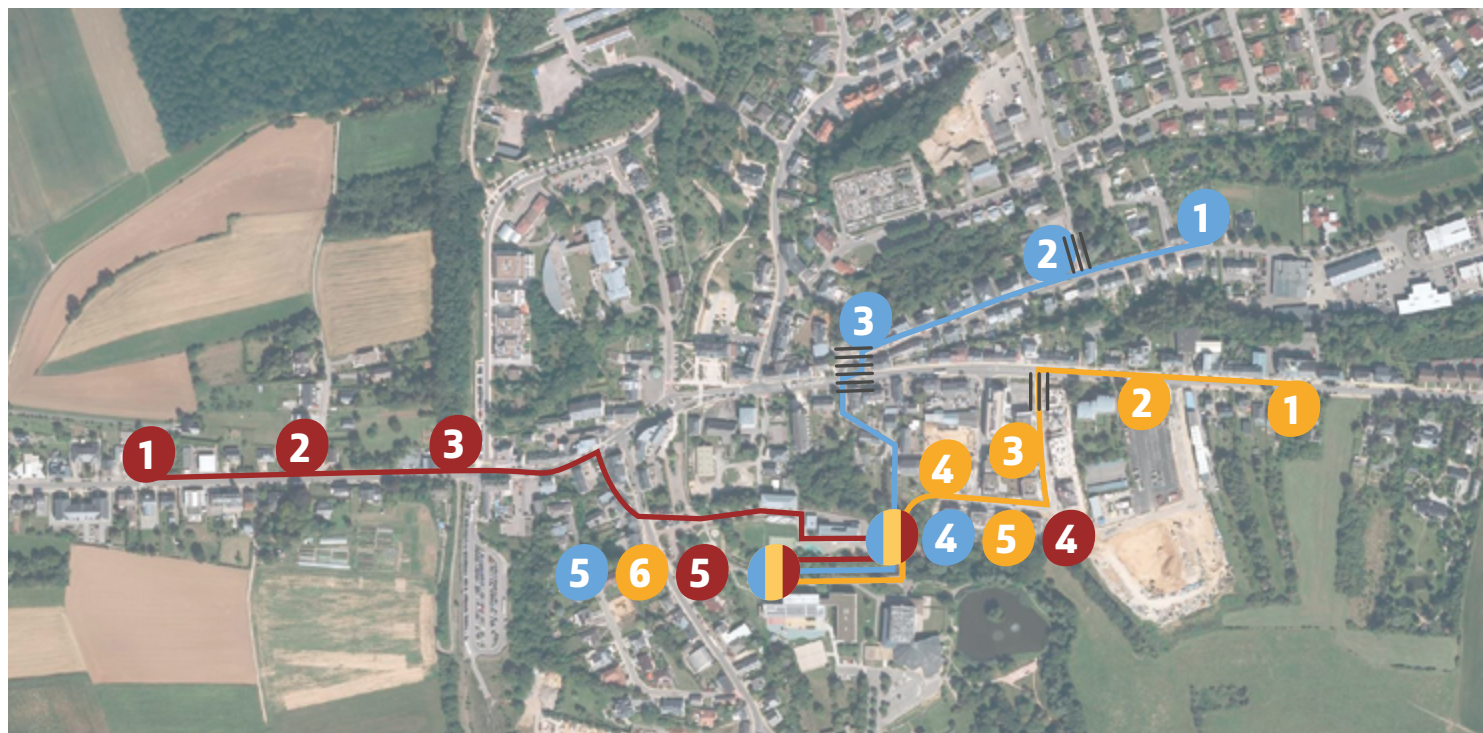
RETOUR	LU/ME/VE		MA/JE	
4 - Rue de l'école, 15	12:10	16:10	12:05	12:55
3 - Im Wois, 6	12:14	16:14	12:09	12:59
2 - Rue de l'école, 17	12:18	16:18	12:13	13:03
1 - Rue Randlingen, 12	12:22	16:22	12:17	13:07

ALLER	LU/ME/VE		MA/JE
1 - Rue Principale, 95	07:20	13:20	07:20
2 - Rue Principale, 55	07:31	13:31	07:31
3 - Église Hagen	07:34	13:34	07:34
4 - Rue de l'école, 15	07:39	13:39	07:39

RETOUR	LU/ME/VE		MA/JE	
4 - Rue de l'école, 15	12:10	16:10	12:05	12:55
3 - Église Hagen	12:15	16:15	12:10	13:00
2 - Rue Principale, 55	12:18	16:18	12:13	13:03
1 - Rue Principale, 95	12:29	16:29	12:24	13:14



# Steinfort



ALLER	LU/ME/VE		MA/JE
1 - Rue de Koerich, 43	07:42	13:42	07:42
2 - Rue de Koerich, 37	07:44	13:44	07:44
3 - Parking Post Steinfort	07:49	13:49	07:49
4 - École Steinfort	07:55	13:55	07:55
5 - Maison Relais Steinfort	08:00	14:00	08:00

RETOUR	LU/ME/VE		MA/JE	
5 - Maison Relais Steinfort	11:55	15:55	11:50	12:40
4 - École Steinfort	12:00	15:00	11:55	12:45
3 - Parking Post Steinfort	12:06	16:06	11:01	12:51
2 - Rue de Koerich, 37	12:11	16:11	12:06	12:56
1 - Rue de Koerich, 43	12:13	16:13	12:08	12:58

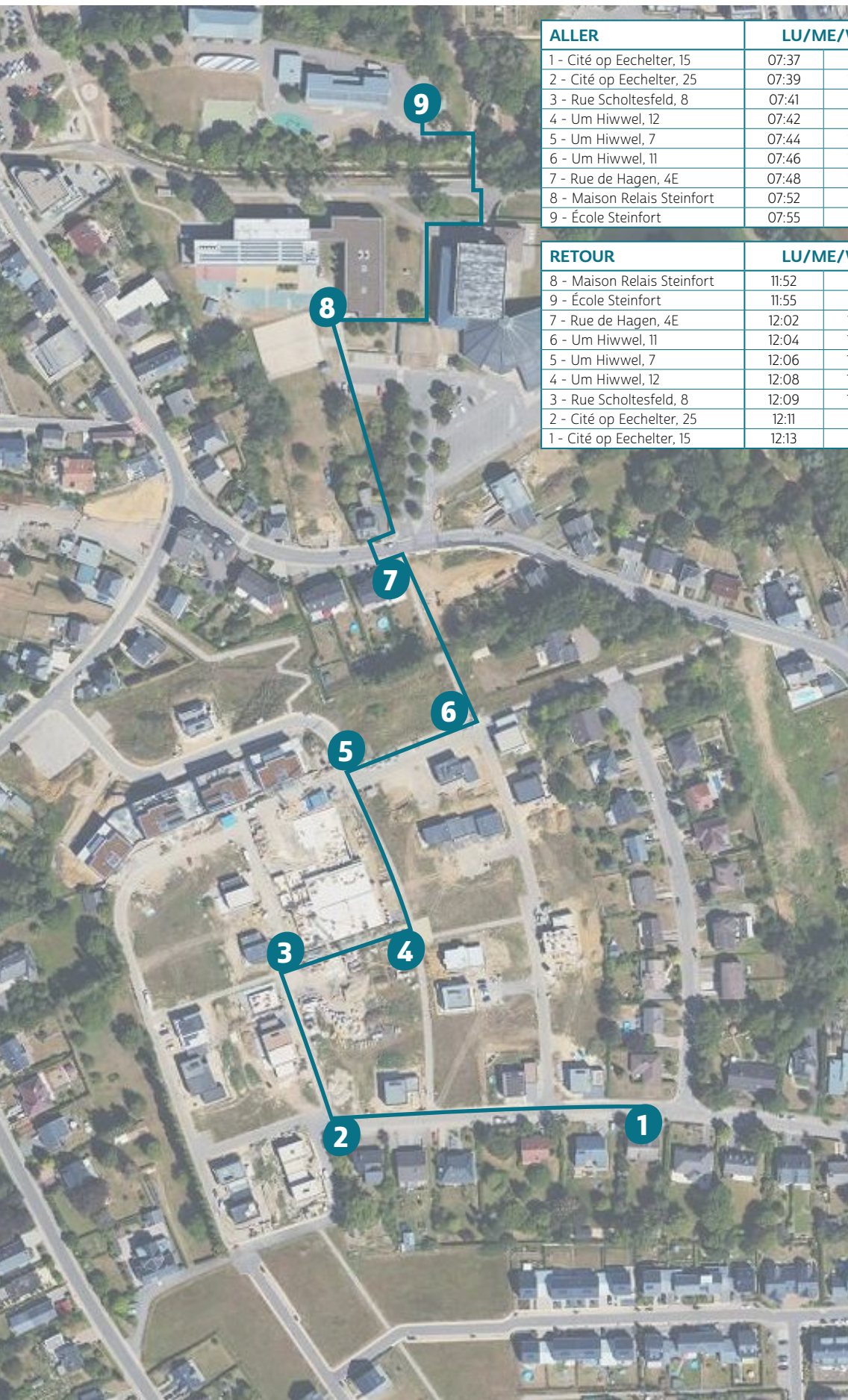
ALLER	LU/ME/VE		MA/JE
1 - Route de Luxembourg, 50	07:37	13:37	07:37
2 - Route de Luxembourg - Arrêt RGTR äischzenter	07:41	13:41	07:41
3 - Äischzenter - Rue Ermesinde, 6A	07:47	13:47	07:47
4 - Äischzenter - Beim Kréimer, 4	07:51	13:51	07:51
5 - École Steinfort	07:55	13:55	07:55
6 - Maison Relais Steinfort	08:00	14:00	08:00

RETOUR	LU/ME/VE		MA/JE	
6 - Maison Relais Steinfort	11:55	15:55	11:50	12:40
5 - École Steinfort	12:00	16:00	11:55	12:45
4 - Äischzenter - Beim Kréimer, 4	12:04	16:04	11:59	12:49
3 - Äischzenter - Rue Ermesinde, 6A	12:08	16:08	12:03	12:53
2 - Route de Luxembourg - Arrêt RGTR äischzenter	12:14	16:14	12:09	12:59
1 - Route de Luxembourg, 50	12:18	16:18	12:13	13:03

ALLER	LU/ME/VE		MA/JE
1 - Route d'Arlon, 48	07:39	13:39	07:39
2 - Route d'Arlon, 38	07:43	13:43	07:43
3 - Route d'Arlon, 26	07:47	13:47	07:47
4 - École Steinfort	07:55	13:55	07:55
5 - Maison Relais Steinfort	08:00	14:00	08:00

RETOUR	LU/ME/VE		MA/JE	
5 - Maison Relais Steinfort	11:55	15:55	11:50	12:40
4 - École Steinfort	12:00	16:00	11:55	12:45
3 - Route d'Arlon, 26	12:08	16:08	12:03	12:53
2 - Route d'Arlon, 38	12:12	16:12	12:07	12:57
1 - Route d'Arlon, 48	12:16	16:16	12:11	13:01

## Hagen/Steinfort



ALLER	LU/ME/VE		MA/JE
1 - Cité op Eechelter, 15	07:37	13:37	07:37
2 - Cité op Eechelter, 25	07:39	13:39	07:39
3 - Rue Scholtesfeld, 8	07:41	13:41	07:41
4 - Um Hiwwel, 12	07:42	13:42	07:42
5 - Um Hiwwel, 7	07:44	13:44	07:44
6 - Um Hiwwel, 11	07:46	13:46	07:46
7 - Rue de Hagen, 4E	07:48	13:48	07:48
8 - Maison Relais Steinfort	07:52	13:52	07:52
9 - École Steinfort	07:55	13:55	07:55

RETOUR	LU/ME/VE		MA/JE
8 - Maison Relais Steinfort	11:52	15:52	12:37
9 - École Steinfort	11:55	15:55	12:40
7 - Rue de Hagen, 4E	12:02	16:02	12:47
6 - Um Hiwwel, 11	12:04	16:04	12:49
5 - Um Hiwwel, 7	12:06	16:06	12:51
4 - Um Hiwwel, 12	12:08	16:08	12:53
3 - Rue Scholtesfeld, 8	12:09	16:09	12:54
2 - Cité op Eechelter, 25	12:11	16:11	12:56
1 - Cité op Eechelter, 15	12:13	16:13	12:58

## Formulaire d'inscription - Service pédibus

Année scolaire 20 / 20

### Convention réglant la collaboration des parents / tuteur.rice.s

Nom :

Prénom :

Rue et numéro :

Code postal : L-

Localité :

Tél. privé :

Tél. prof. :

E-mail :

autorise(nt) leur fille/fils (nom) :

· de se rendre à pied avec l'appui du service pédibus de la commune de Steinfort à l'école de :

Steinfort

Kleinbettingen

à l'arrêt de bus à Hagen

à l'arrêt de bus à Kleinbettingen-Gare

au(x) jour(s) suivant(s) pour se rendre à l'école :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
<b>Matin (vers 8h00)</b>					
<b>Après-midi (vers 14h00)</b>		/		/	

L'arrêt pédibus désiré :

au(x) jour(s) suivant(s) pour rentrer de l'école :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
<b>Midi (vers 12h00)</b>					
<b>Après-midi (vers 16h00)</b>		/		/	

Les enfants du C1 et C2 doivent être repris par un des parents/responsable légal ou toute autre personne désignée par celui-ci sur l'arrêt en question.

Les enfants du C3 et C4 peuvent se rendre seul à leur domicile si les parents donnent leur accord en cochant la case ci-devant.

Le.s soussigné.e.s s'engage.nt à veiller à ce que leur enfant respecte les règles établies dans le but de garantir la sécurité des participant.e.s et de préserver les avantages de la marche à pied comme mode de déplacement. Il.s veille.nt aussi à ce que les enfants portent des chaussures et des habits adaptés à la saison et aux conditions météorologiques.

L'accompagnateur.rice responsable a autorité sur le groupe pour en assurer la sécurité. Il.elle est le.la premier.ère interlocuteur.rice des parents pour tout problème qui pourrait se poser. Les parents sont priés d'informer l'accompagnateur.rice si leur enfant ne prend pas le pédibus.

Je soussigné.e, responsable de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Lieu & date :

\_\_\_\_\_  
Signature du.de la responsable

## Convention réglant la collaboration de l'élève

Nom :

Prénom :

Rue et numéro :

Code postal : L-

Localité :

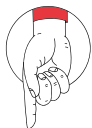
Cycle :

Titulaire de classe :

### Je respecte l'horaire établi et ne peux pas arriver en retard au.x lieu.x de rendez-vous!

J'adhère au code de bonne conduite établi ci-dessous dans le but de garantir la sécurité du groupe et de préserver les avantages de ce mode de déplacement :

1. Je respecte les consignes de l'accompagnateur.rice responsable du groupe.
2. Je garde ma place dans le groupe pendant tout le trajet.
3. Je veille toujours à former avec les autres élèves un groupe compact.
4. J'adopte une conduite préventive sur la route:
  - J'ai les yeux et les oreilles grands ouverts;
  - Je regarde à droite et à gauche avant de traverser;
  - Je traverse sur le passage pour piétons;
  - Je traverse lorsque le feu est vert et que les voitures sont complètement arrêtées;
  - Je porte le gilet fluorescent de sécurité.
5. Le pédibus étant un moyen de déplacement à pied, je laisse mon roller, kickboard, etc. à la maison.



Lieu & date :

\_\_\_\_\_  
Signature de l'élève



Formular auf DE



EN form

Le présent formulaire est à renvoyer à Maison Relais de Steinfort B.P. 42 - L-8401 STEINFORT ou [maisonrelais@steinfort.lu](mailto:maisonrelais@steinfort.lu) et n'hésitez pas à demander des formulaires ou informations supplémentaires en cas de besoin au 39 93 13-370.

# Bus scolaire

Le service du bus scolaire est gratuit pour les écoliers fréquentant l'école de notre commune (cycles I à IV sauf précoce).

Il n'y a pas d'inscription pour pouvoir prendre le bus, il suffit de se rendre à l'arrêt.

Le transport scolaire continuera à être assuré par 3 autobus. L'administration communale a élaboré les trois itinéraires en fonction de la situation des résidences et des classes des enfants concernés.

L'horaire peut varier légèrement en fonction de la circulation et du nombre d'enfants qui montent ou descendent.

Un convoyeur-surveillant accompagne chaque bus pendant les trajets aller-retour.

- Les accompagnateurs ne sont responsables qu'à l'intérieur du bus.
- Il est strictement interdit aux accompagnateurs de refuser de transporter des écoliers, voire de les abandonner à un arrêt.
- Avant la montée dans le bus et après la descente, les écoliers sont sous la responsabilité de leurs parents ou des personnes exerçant l'autorité parentale. Les parents d'élèves des cycles I & II sont tenus d'amener et de récupérer leurs enfants à l'arrêt à l'horaire prévu.

- Cependant ils peuvent autoriser leur(s) enfant(s) du cycle II à faire le trajet seul de l'arrêt à leur domicile. Dans ce cas, ils doivent impérativement en informer l'accompagnateur affecté en début d'année scolaire sous peine de non prise en charge de la responsabilité civile.
- Les parents d'élèves doivent attendre et prendre en charge leurs enfants à l'arrêt même et non pas à proximité ou de l'autre côté de la rue.
- Les dégradations matérielles doivent être réparées aux frais des parents ou des personnes exerçant l'autorité parentale.
- Les accompagnateurs ne peuvent prendre aucune initiative qui soit contraire aux règles d'organisation du transport scolaire ou qui ne soit définie par celles-ci.
- Au cas où les parents ne sont pas présents à l'heure exacte à l'arrêt d'un écolier, celui-ci est transféré à la Maison Relais. Les parents sont ensuite contactés pour venir chercher l'enfant (uniquement les enfants avec une carte orange - Cycles I.1 à II.1.)

---

## Règlement communal concernant le transport scolaire (Schoulbus)

---

### Article I. – Objet

#### Le présent règlement a pour objet :

- d'assurer la sécurité, la discipline et la bonne tenue des élèves à la montée, à la descente et à l'intérieur des véhicules affectés aux circuits et courses spécifiques de transports scolaires ;
- de prévenir des accidents ;
- de garantir le bon déroulement des trajets ;
- de consigner les droits et devoirs des élèves et des accompagnateurs ;
- d'assurer le respect des consignes.

### Article II. – Départ / Arrivée du bus

Les élèves doivent demeurer à l'écart du bord de la chaussée lors de l'arrivée du bus et y demeurer jusqu'à l'arrêt complet du véhicule et à l'ouverture des portes.

La montée et la descente des élèves doit s'effectuer avec ordre.

Les élèves ne doivent s'engager sur la chaussée qu'après le départ du bus et après s'être assurés qu'ils peuvent le faire en toute sécurité et notamment après avoir attendu que le bus soit suffisamment éloigné pour que la vue sur la chaussée soit complètement dégagée du côté où le bus s'éloigne.

### Article III. – Comportement et sécurité pendant les trajets

Avant de s'asseoir, les enfants sont tenus d'ôter leurs sacs/cartables scolaires. Les sacs, serviettes. Les cartables ou paquets de livres doivent être placés de telle sorte qu'à tout moment, le couloir de circulation, ainsi que l'accès aux portes de secours restent libres de ces objets et que ceux placés dans les porte-bagages ne risquent pas de tomber.

Les élèves doivent s'installer en suivant les consignes des accompagnateurs.

Le port de ceintures de sécurité est obligatoire.

Les élèves doivent se comporter de manière à ne pas gêner le conducteur, ni de distraire de quelque façon que ce soit son attention, ni de compromettre la sécurité.

### **Les enfants utilisant le transport scolaire sont tenus de :**

- respecter les consignes de l'accompagnateur et du conducteur de bus ;
- quitter les lieux dans l'état dans lequel ils les ont retrouvés.
- Il est interdit notamment :
- de parler au conducteur, sans motif valable ;
- de fumer, d'utiliser des allumettes ou des briquets;
- d'apporter des objets tranchants ou pointus;
- de poser les pieds sur les sièges ou d'effectuer tout autre acte de dégradation
- d'apporter et de transporter des objets ayant l'apparence d'armes à feu;
- d'apporter un ballon dans l'autobus, sauf s'il se trouve dans un sac
- de jouer, de crier, de jurer, de cracher, ... ;
- de se disputer et de taper les autres;
- de projeter quoi que ce soit;
- de toucher, avant l'arrêt du bus, les poignées, serrures ou dispositifs d'ouvertures des portes, ainsi que les issues de secours;
- de se pencher dehors;
- d'utiliser les téléphones portables ;
- de faire usage d'instruments de musique ou d'appareils sonores dès lors que le son en est audible par les autres élèves ; S'y ajoute que l'usage de trottinettes, patins à roulettes (skates, rollers) ou tout

autre moyen de locomotion est interdit dans le bus. Le transport de trottinettes pliables et pliées ou de patins à roulettes rangés dans un sac sont tolérés pour autant que la la sécurité des passagers n'en soit pas compromise.

### **Article IV. - Surveillance**

Les personnes chargées par l'Administration Communale de Steinfort d'accompagner le transport scolaire respectivement le personnel enseignant accompagnant pendant les heures de cours veillent à ce que les dispositions des articles I, II et III du présent règlement soient respectées.

En cas d'indisponibilité de l'accompagnateur du transport scolaire, la commune de Steinfort pourvoira, dans la mesure du possible, à son remplacement.

La surveillance dans les bus scolaires est un service facultatif offert par la commune de Steinfort non imposé par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les personnes chargées par la commune de Steinfort d'accompagner le transport scolaire suivront des formations périodiques offertes par la commune de Steinfort respectivement la Maison Relais de Steinfort.

### **Article V. - Discipline et sanctions**

En cas d'un non-respect des dispositions du présent règlement, l'accompagnateur ou à défaut, le conducteur, avertit oralement les enfants concernés.

En cas de récidive, l'accompagnateur ou à défaut, le conducteur, doit signaler l'incident au service scolaire de l'administration communale avec un bref rapport des événements.

Avant qu'une mesure de sanction ne soit prise, les parents ou la personne responsable de l'élève seront convo-

qués afin d'être entendus par le collège échevinal, en présence, le cas échéant, d'un membre de la commission scolaire et de l'accompagnateur de bus ainsi que du responsable du service transport scolaire ou de son délégué.

L'Administration Communale informe par courrier recommandé avec accusé de réception les parents de l'enfant concerné sur la sanction prononcée en application des dispositions de l'article Vbis. du présent règlement. En principe, la sanction prononcée prendra effet dès réception du courrier y afférant. Les parents concernés ont la possibilité de présenter leurs observations, voire objections quant à cette décision dans un délai d'une semaine dès réception du courrier y afférant.

Au cas où le comportement de l'enfant continuerait à aller à l'encontre des dispositions des articles I, II et III du présent règlement, malgré les avertissements mentionnés dans l'alinéa ci-avant, l'accompagnateur en informe le responsable du service de l'enseignement communal qui en informe sans délai le bourgmestre.

Les titulaires de classe et les coordinateurs de cycle respectifs ainsi que le comité d'école et les responsables de la Maison Relais sont tenus au courant des faits et d'éventuelles sanctions par l'Administration communale.

### **Article Vbis. - Sanctions**

#### **Les sanctions pouvant être prononcées sont les suivantes :**

- avertissement avec rappel à l'ordre ;
- exclusion temporaire de courte durée (1jour à 1 semaine) du transport ;
- exclusion temporaire du transport de longue durée (supérieure à 1 semaine) ;
- exclusion définitive du transport jusqu'à fin de l'année scolaire.

SANCTIONS	CATEGORIES DES FAUTES COMMISES		
	1	2	3
<b>Avertissement avec rappel à l'ordre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chahut</li> <li>• Non-respect d'autrui</li> <li>• Insolence</li> <li>• Dégradation minimale ou involontaire.</li> <li>• Non port de la ceinture de sécurité.</li> </ul>		
<b>Exclusion temporaire de courte durée (de 1 jour à 1 semaine)</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Violence/agression verbale.</li> <li>• Menaces.</li> <li>• Insolence grave.</li> <li>• Non-respect des consignes de sécurité.</li> <li>• Récidive, faute de la catégorie 1.</li> </ul>	
<b>Exclusion temporaire de longue durée (supérieure à 1 semaine)</b>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dégradation volontaire.</li> <li>• Vol d'élément du véhicule.</li> <li>• Introduction ou manipulation, dans le véhicule, d'objet ou matériel dangereux.</li> <li>• Violence physique.</li> <li>• Manipulation des organes fonctionnels du véhicule.</li> <li>• Récidive, faute catégorie 2.</li> </ul>
<b>Exclusion définitive (pour le reste de l'année scolaire)</b>	En cas de récidive après une exclusion temporaire de longue durée, ou en cas de faute particulièrement grave.		

#### Article VI. - Responsabilités

Si un enfant, pour une raison quelconque rate le bus près de l'école, le personnel enseignant en charge de la surveillance le confiera aux responsables de la Maison Relais. Les parents seront informés dans les meilleurs délais.

Lors des trajets du retour, les enfants du cycle 1 préscolaire doivent être récupérés aux arrêts respectifs par une per-

sonne responsable, à défaut les enfants retourneront avec les accompagnateurs auprès de la Maison Relais à Steinfourt où les parents les récupéreront dans les meilleurs délais.

Toute détérioration ou dégradation commise par les élèves à l'intérieur d'un bus affecté aux transports scolaires engage la responsabilité des parents.

La Commune se réserve le droit de porter plainte en cas de détériorations intentionnelles.

La présente est transmise à l'autorité supérieure aux fins voulues.

# Horaires des bus

NOUVEAUTÉS 2023/2024

## Bus 1

\*\* arrêt desservi à 07:50 h par le BUS 2

\*\*\* arrêt desservi à 13:53 h par le BUS 3

ALLER	Lundi/Mercredi/Vendredi		Mardi/Jeani
Kleinbettingen - Arrêt RGTR - Kierfecht (Quai 3)	07:38	13:38	07:38
Hagen - Arrêt RGTR - 2 Rue de Steinfurt	07:40	13:40	07:40
Hagen - Arrêt RGTR - Laach	07:42	13:42	07:42
Hagen - Rue de l'École	07:44	13:44	07:44
Hagen - um Dréisch (Quai 1)	*	13:50	*
Kleinbettingen / Steinfurt - Barriär	07:50	***	07:50
Steinfurt - Gare routière Campus scolaire	07:53	13:54	07:53
Kleinbettingen - Arrêt RGTR - Gare (école primaire)	07:59	13:59	07:59

RETOUR	Lundi/Mercredi/Vendredi		Mardi/Jeani	
Kleinbettingen - Rue du Parc (Bâtiment cycle 1)			11:50	
Kleinbettingen - Arrêt RGTR - Gare (école primaire)	11:55	15:55		12:40
Steinfurt - Gare routière Campus scolaire	12:00	16:00	11:55	12:45
Hagen - um Dréisch (Quai 2)	12:03	16:03	11:58	12:48
Hagen - Arrêt RGTR - Laach	12:07	16:07	12:02	12:52
Hagen - Rue de l'école	12:09	16:09	12:04	12:54
Hagen - Arrêt RGTR - Kierch	12:10	16:10	12:05	12:55
Kleinbettingen - Arrêt RGTR - Kierfecht	12:11	16:11	12:06	12:56

## Bus 2 | N2

\* L'emplacement exact de l'arrêt provisoire peut changer en fonction de l'évolution des travaux routiers.

ALLER	LU / MA / ME / JE / VE		LU / ME / VE
	BUS 2	N2	BUS 2
Steinfurt - Arrêt RGTR - Al Schmelz	07:32		13:32
Steinfurt - Rue de Schwarzenhof	07:34		13:34
Steinfurt - Cité de l'Usine	07:35		13:35
<b>Steinfurt - Provisoire: Rue des Carrières</b>	07:37		13:37
<b>Steinfurt - Provisoire: Rue des Coquelicots / Genêts*</b>		07:43	13:43
Steinfurt - Arrêt RGTR - Äischzenter	07:42		13:46
Steinfurt - 2 Rue Randlingen	07:44		13:47
Hagen - Rue Randlingen/Pont	07:45		13:48
Hagen - um Dréisch (Quai 1)	07:50		
Steinfurt - Gare routière Campus scolaire	07:54	07:50	13:51
Kleinbettingen - Arrêt RGTR - Gare (école primaire)	07:59		
Kleinbettingen - Rue du Parc (Bâtiment cycle 1)			13:56

RETOUR	LU / ME / VE			MA / JE	
	Le BUS 2 et N2 attendent l'arrivée du BUS 1 à Steinfurt				
	BUS 2	BUS 2	N2	BUS 2	BUS 2
Kleinbettingen - Rue du Parc (Bâtiment cycle 1)	11:50	15:55			
Steinfurt - Gare routière Campus scolaire	12:00	16:00	16:00	11:55	12:45
Steinfurt - Arrêt RGTR - Al Schmelz	12:04	16:04		11:59	12:49
Steinfurt - Rue de Schwarzenhof	12:05	16:05		12:00	12:50
Steinfurt - Cité de l'Usine	12:06	16:06		12:01	12:51
<b>Steinfurt - Provisoire: Rue des Carrières</b>	12:08	16:08		12:03	12:53
<b>Steinfurt - Provisoire: Rue des Coquelicots / Genêts*</b>	12:13		16:08	12:08	12:58
Steinfurt - Arrêt RGTR - Äischzenter	12:16	16:14		12:11	13:01
Steinfurt - 2 Rue Randlingen	12:17	16:16		12:12	13:02
Hagen - Rue Randlingen/Pont	12:18	16:18		12:13	13:03

## Bus 3

\*\* arrêt desservi à 07:50 h par le BUS 1

ALLER	Lundi/Mercredi/Vendredi		Mardi/Jeani
Grass - Arrêt ZARO	07:40	13:40	07:40
Grass - Arrêt RGTR - Rue de Kleinbettingen	07:42	13:42	07:42
Kleinbettingen - Kolerbiërg	07:46	13:46	07:46
Kleinbettingen - Arrêt RGTR - Gare (gare routière)	07:50	13:50	07:50
Kleinbettingen - Arrêt RGTR - Am Duerf	07:52	13:52	07:52
Kleinbettingen/Steinfurt - Barriär	**	13:53	**
Hagen - Um Dréisch (Quai 2)			
Steinfurt - Gare routière Campus scolaire	07:56	13:56	07:56
Kleinbettingen - Arrêt RGTR - Gare (école primaire)	08:00	14:00	08:00

RETOUR	Lundi/Mercredi/Vendredi		Mardi/Jeani	
Kleinbettingen - Arrêt RGTR - Gare (école primaire)	Le BUS 3 attend l'arrivée du BUS 1 à Steinfurt			
Steinfurt - Gare routière Campus scolaire (Quai 2)	12:00	16:00	11:55	12:45
Hagen - um Dréisch (Quai 1)		16:03		
Kleinbettingen/Steinfurt - Barriär	12:02	16:05	11:57	12:47
Kleinbettingen - Arrêt RGTR - Am Duerf	12:04	16:08	11:59	12:49
Kleinbettingen - Arrêt RGTR - Gare (école primaire)	12:06	16:10	12:01	12:51
Kleinbettingen - Kolerbiërg	12:08	16:16	12:03	12:53
Grass - Arrêt ZARO	12:13	16:21	12:08	12:58
Grass - Arrêt RGTR - Rue de Kleinbettingen	12:15	16:23	12:10	13:00

Pour toute information concernant l'organisation du transport scolaire :  
transport.steinfurt@ecole.lu



Pour toute information  
concernant l'organisation du  
transport scolaire  
[transport.steinfort@ecole.lu](mailto:transport.steinfort@ecole.lu)



# Aux parents des élèves des cycles I.1/I.2/II.1



Chers parents,

Dans le souci de simplifier et de flexibiliser la communication entre les parents d'élèves, les enseignants-surveillants après les cours et les surveillants dans les bus, nous vous présentons notre système de « carte-destination »

Selon votre demande (via la fiche annexée) votre enfant recevra deux pochettes en plastique à porter soit autour du cou, soit à attacher au cartable. La deuxième pochette vous servira de réserve.

Dans cette pochette vous pourrez glisser une « carte-destination » qui indiquera l'arrêt où votre enfant descendra du bus. Vous recevrez une série entière de cartes à découper avec tous les arrêts de notre service de transport. Ainsi, selon votre convenance personnelle, vous pourrez décider pour chaque retour si votre enfant descendra à un tel arrêt ou exceptionnellement à un autre.

Il suffit de glisser tout simplement la bonne « carte-destination » dans la pochette.

La carte pourra avoir deux couleurs différentes qui correspondent à deux niveaux d'autorisations:

## ORANGE

L'enfant n'est PAS autorisé à se rendre seul de l'arrêt de bus à son domicile. (en principe pour le cycle I - sauf exception motivée)

## VERT

L'enfant est autorisé à se rendre seul de l'arrêt de bus à son domicile. (au choix pour le cycle II.1).

Au cas où EXCEPTIONNELLEMENT un changement d'arrêt est nécessaire en cours de journée, les parents avertiront le titulaire de classe qui mettra la bonne carte dans la pochette.

Cependant l'Administration communale et l'Ecole Fondamentale Steinfort invitent tous les parents d'élèves à profiter du service de transport scolaire gratuit.

Pour toute information concernant l'organisation du transport scolaire veuillez contacter par mail [transport.steinfort@ecole.lu](mailto:transport.steinfort@ecole.lu) le responsable du transport scolaire.

Dans l'espérance que la « carte-destination » trouvera un accueil favorable, nous vous souhaitons une bonne lecture de la présente.

## Formulaire de demande de « cartes-destination »

Prière de remplir ce formulaire et de le retourner le jour de la prérentrée (cycle 1) ou de la rentrée (cycle 2.1) au titulaire de classe. Merci.

### Informations sur le demandeur

Nous soussignés :

Parents de l'élève :

inscrit(e) au cycle 1.1 1.2 2.1 de l'École Fondamentale Steinfort

Classe de :

demandons de bien vouloir nous faire parvenir un set de « cartes-destination » avec 2 pochettes plastifiées.

### Set(s) demandé(s) - possibilité de de demander les deux couleurs

#### ORANGE

L'enfant n'est PAS autorisé à se rendre seul de l'arrêt de bus à son domicile. (en principe pour le cycle 1 - sauf exception)

#### VERT

L'enfant est autorisé à se rendre seul de l'arrêt de bus à son domicile. (au choix pour le cycle 2.1)

Lieu & Date

---

Signature des parents :

# Informations utiles

## 1) Obligation scolaire

Loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire stipule:

**Art. 7.** *Tout enfant habitant le Luxembourg âgé de quatre ans révolus avant le premier septembre 2023, doit fréquenter l'école. Cette obligation s'étend sur douze années consécutives à partir du premier septembre 2023.*

**Art. 18.** *Dans tous les cas où l'élève est inscrit dans une école autre que celle de la commune de résidence, les parents informent sans délais et au plus tard huit jours après le début des cours, moyennant remise d'une copie du certificat d'inscription délivré par l'école, l'administration communale de leur résidence.*

Les parents, dont leur(s) enfant(s) n'est (ne sont) pas inscrit(s) dans une classe de l'école fondamentale de la commune de Steinfort, sont priés de remettre un certificat scolaire de l'école de leur(s) enfant(s) au service scolaire de la Commune de Steinfort **jusqu'au 27 octobre 2023** au plus tard.

## 2) Cycle I (Éducation précoce - facultative)

### A. Âge d'admission

Chaque enfant ayant trois ans révolus au 1<sup>er</sup> septembre 2023 peut être admis dans une classe de l'éducation précoce.

### B. Horaires et accueil

L'éducation précoce fonctionne de 8h00 à 11h45 de lundi à vendredi et de 14h00 à 15h50 heures le lundi, mercredi et vendredi. Le temps d'arrivée se situe le matin entre 7h30 et 9h00, l'après-midi entre 13h50 et 14h00. Le moment du départ est prévu le matin entre 11h30 et 11h55 (lundi, mercredi, vendredi) resp. 12h30 (mardi et jeudi), l'après-midi entre 15h50 et 16h00.

### C. L'éducation précoce est facultative

L'inscription est gratuite et la fréquentation de l'éducation précoce n'est pas

obligatoire. Elle permet cependant aux enfants de prendre contact de façon ludique avec d'autres enfants.

Dès la petite enfance, qui constitue une phase de développement intense, il convient de préparer les enfants à une vie d'autonomie, de découvertes et d'apprentissages tout au long de la vie. Par le contact avec les autres, l'enfant peut développer ses capacités langagières, communicatives et sociales, physiques et motrices, affectives et cognitives.

L'éducation précoce met l'accent sur le jeu, le jeu éducatif et sur l'entraînement langagier par la pratique. Les enfants étrangers ont la possibilité d'approfondir leurs connaissances en langue luxembourgeoise avant d'entamer l'éducation préscolaire.

## 3) Cycle I (Enseignement préscolaire) Chaque enfant ayant atteint l'âge de 4 ans révolus au 1<sup>er</sup> septembre 2023 doit suivre l'enseignement préscolaire.

L'enseignement préscolaire est organisé d'après le principe de groupes mixtes, c'est-à-dire que chaque classe accueille des enfants de la première et des enfants de la deuxième année de l'enseignement préscolaire. Ce système favorise la communication et les apprentissages sociaux, il augmente les possibilités d'imitation, d'entraide et de coopération entre enfants d'âges différents. Le préscolaire est caractérisé par un climat d'accueil proche du climat familial, par l'importance accordée au développement global de l'enfant et par les méthodes pédagogiques utilisées. Il contribue au développement de la personnalité, à l'acquisition de connaissances et de savoir-faire, à la familiarisation avec le milieu culturel, au développement de comportements réfléchis et responsables et à l'intégration scolaire et sociale. Les activités prennent souvent la forme d'un jeu ou d'un projet. Mais l'enfant doit aussi apprendre à effectuer un travail imposé

et à se concentrer; ce sont des aspects importants de la maturité scolaire. L'enseignant laisse à l'enfant la liberté et le temps nécessaire pour expérimenter et pour comparer et combiner les résultats de ses expériences. Il encourage l'enfant et oriente son attention sur les aspects importants des problèmes posés. Les activités de l'enseignement préscolaire sont variées et relèvent des domaines suivants: activités corporelles, musicales, artistiques, mathématiques, activités de langage et d'éveil aux sciences.

## Education plurilingue au cycle I

Depuis l'année scolaire 2017/2018, les classes du cycle I mettent en oeuvre une approche plurilingue axée sur le luxembourgeois et le français, tout en valorisant les langues d'origine des enfants.

*« Comme dans le passé, le luxembourgeois reste la langue de scolarisation la plus importante au cycle I et par conséquent, le développement des compétences en langue luxembourgeoise restera une priorité. Langue de communication commune, le luxembourgeois constitue un apport important pour la socialisation et l'intégration des enfants. L'initiation à la langue française s'ajoute aux missions du cycle I. Elle a pour but de favoriser un accès naturel et décontracté des enfants à cette langue, par le biais d'activités ludiques et contextualisées comme des chansons, des comptines, de petites histoires etc. Les langues d'origine des enfants ont leur place au sein du cycle I et sont valorisées dans le contexte d'activités multilingues. »*

(extrait de la circulaire ministérielle aux administrations communales concernant l'organisation scolaire 2020/2021)

## 4) Cycles II-IV (Enseignement primaire)

Chaque enfant ayant atteint l'âge de 6 ans révolus au 1<sup>er</sup> septembre 2023 doit suivre l'enseignement primaire.

L'enseignement primaire a pour but d'apprendre aux enfants de parler et

d'écouter, la lecture et l'écriture en langue allemande, française et luxembourgeoise, ainsi que les mathématiques. Le sport, la musique, l'éveil aux sciences, la géographie et l'histoire sont d'autres branches importantes. Afin de promouvoir le travail autonome des enfants, les enseignants peuvent leur ordonner des devoirs à domicile et les laisser travailler aussi bien en groupe qu'individuellement.

#### « Bëschschoul »

Toutes les classes du cycle II (1<sup>ères</sup> et 2<sup>èmes</sup> années d'études primaires) participent au projet pédagogique « Bëschschoul ». Ce projet s'intègre dans le domaine d'expériences relatif à la nature. Lors des sorties pédagogiques hebdomadaires dans la forêt, les élèves du cycle II vivent des situations d'apprentissage avec tous les sens. Ces sorties constituent une plus-value dans les domaines tels que l'expression corporelle, la psychomotricité, les sports et la santé.

La forêt est un lieu d'apprentissage unique qui favorise entre autres la créativité, l'autonomie et la motricité des enfants.

#### Apprendre en forêt c'est :

- inventer des jouets en utilisant ce qui se trouve dans la nature;
- découvrir la nature au rythme des saisons;
- utiliser son imagination et faire participer les amis aux jeux inventés;
- avoir beaucoup d'espace pour soi-même, avoir la possibilité de se retirer et de trouver son calme;
- faire des expériences avec tous les sens;
- apprendre à découvrir la nature, prendre plaisir à expérimenter;
- bouger en plein air.

### 5) Apprentissage du français

#### - au cycle II

La phase d'exploration de la langue française, qui a été entamée au cycle I, sera poursuivie, dès le premier trimestre, au cycle II. Le nombre de leçons dédiées à l'enseignement et l'apprentissage du français oral au cycle II reste inchangé et est réparti sur l'ensemble du cycle 2. Il est prévu de faire régulièrement et plusieurs fois par semaine des activités langagières en français adaptées au niveau des élèves (jeux, chansons, écoutes, interactions, etc.) afin de consolider les savoirs, les savoir-faire et les compétences dans les domaines de l'expression orale et de la compréhension de l'oral.

L'accent est mis sur la production et la compréhension de l'oral par une approche ludique et communicationnelle, différenciée, multisensorielle et centrée sur l'élève. La langue est à considérer avant tout comme un moyen de communication et d'interaction sociale. Afin de souligner l'importance accordée à l'oral, les volets « compréhension de l'écrit » et « production écrite » ne sont pas repris au plan d'études pour l'enseignement du français au cycle II. Les cycles I et 2 forment la première phase de l'apprentissage du français, appelée phase d'exploration. Celle-ci est suivie d'une phase d'approfondissement aux cycles III et IV.

Une application ludique pour les élèves du cycle IIa a été développée dans l'esprit d'un jeu éducatif permettant aux jeunes apprenants de s'entraîner dans l'utilisation du vocabulaire du manuel « Salut, c'est parti ! » et d'écouter les chansons. [www.efrancais.lu](http://www.efrancais.lu)

#### - au cycle III

Dans un souci de cohérence et de continuité avec la nouvelle approche pour l'apprentissage du français au cycle II, du nouveau matériel pour le cycle III a aussi été élaboré. Ce nouveau matériel est composé de 13 petits livres et rem-

place l'ancien matériel recommandé par le ministère pour le cycle III.

Au cycle III, l'accent continue d'être mis sur une approche actionnelle et communicationnelle, ludique et multisensorielle, différenciée et centrée sur l'élève. Dans cette phase d'approfondissement, l'approche orale des premiers cycles de l'école fondamentale est complétée par le développement de la compréhension de l'écrit et la production écrite.

#### - au cycle IV

Depuis la rentrée 2022/2023, plusieurs nouveaux matériels didactiques pour l'apprentissage du français au cycle IV ont été édités. Ce nouveau matériel didactique est intitulé « Salut, c'est toi ! ».

Au cycle IV, l'accent continue d'être mis sur des activités de production et de réception, d'interaction et de médiation, ainsi que des activités de langues. Toutes ces activités ont un but communicatif identifiable et sont axés sur le sens, ce qui permet aux élèves d'apprendre la langue de manière vivante, créative, ludique et (inter)active.

« Salut, c'est à toi ! » est composé en tout de 10 livres pour l'élève qui sortiront au fur et à mesure pour la totalité du cycle IV. La parution du matériel « Salut, c'est à toi » s'échelonne sur deux années. Les livres pour l'élève sont accompagnés chacun d'un cahier d'activités et d'un set de fiches, de matériel audio accessible par des codes QR, d'un guide pédagogique, de cartes-images et d'une version numérique et interactive. La série est complétée par un référentiel pour l'élève, un complément de littérature de jeunesse et un recueil de chansons.

### 6) Centre d'apprentissage/ Förderzentrum

Le Centre d'apprentissage couramment appelé CA est devenu une mesure d'aide importante de notre école pour soutenir les élèves des cycles III et IV qui présentent des faiblesses. Le CA accueille

les élèves à besoins éducatifs spécifiques du fait de difficultés de développement intellectuel, affectif, psychomoteur ou social.

En proposant des mesures éducatives adaptées à l'âge de ces enfants, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leurs besoins éducatifs spécifiques, le centre d'apprentissage oeuvrera à faire évoluer ces enfants au mieux au long de leur parcours scolaire.

Afin d'accomplir cette mission le personnel du centre travaille en étroite collaboration avec tous les partenaires scolaires: les parents, le personnel enseignant des classes régulières, les services spécialisés ... Les contenus sont élaborés par les enseignants responsables du centre d'apprentissage en étroite collaboration avec les titulaires de classe respectifs.

Au centre d'apprentissage les élèves sont encadrés dans de petits groupes d'apprentissage et bénéficient d'un programme individualisé et adapté à leurs besoins. Les élèves concernés provenant de plusieurs classes suivent des activités pédagogiques ciblées qui sont souvent offertes sous formes de projets ou d'ateliers.

### **7) Les élèves nouvellement arrivés au Luxembourg: les cours d'accueil**

Les cours d'accueil sont destinés aux élèves nouvellement arrivés au Luxembourg, qui ne maîtrisent aucune ou très peu les langues d'enseignement. Leur objectif est d'intégrer ces enfants le plus rapidement possible dans une classe régulière, en leur permettant d'acquérir suffisamment de connaissances dans les langues de l'école pour pouvoir suivre les cours prévus au programme de leur classe d'attache.

### **8) Le coding**

Le coding a été introduit dans les programmes de l'école fondamentale dès la rentrée scolaire 2020-2021. Tout d'abord

au cycle IV dans le cours de mathématiques et depuis l'année scolaire 2021-2022, il a fait son apparition dans les cycles I à III, de manière transversale, dans les différentes disciplines d'enseignement: langues, éveil aux sciences, éveil à la création etc.

Le coding encourage la créativité et la réflexion autonome et son initiation peut se faire dès le plus jeune âge, même sans outils numériques, à travers des activités ludiques, des jeux logiques, des animations interactives et, pour les plus grands, à travers des objets connectés, des robots pédagogiques, etc.

Les compétences techniques telles que la programmation et les compétences pratiques comme l'auto-apprentissage et la résolution de problèmes deviennent de plus en plus importantes dans la plupart des professions. Apprendre le coding, c'est apprendre à résoudre des problèmes et comprendre comment «réfléchissent» les machines, comment elles réagissent à nos actions.

Des instituteurs spécialisés en compétences numériques (i-CN) ont été engagés pour collaborer avec les écoles fondamentales. Les i-CN accompagnent et soutiennent les écoles dans la conception et la mise en pratique d'un enseignement et d'un apprentissage se basant sur l'utilisation des technologies numériques et favorisant le développement de compétences clés en lien avec les médias et ces technologies.

### **9) Natation et éducation physique**

Tous les élèves suivent les cours d'éducation physique et les élèves des cycles II à IV aussi les cours de natation. Les élèves qui ne peuvent pas suivre ces cours doivent présenter une excuse écrite.

En cas de non-participation prolongée pour incapacité physique, l'élève doit présenter un certificat médical.

Pour les cours d'éducation physique, les enseignants des cours d'éducation physique prient les parents de respecter le règlement de la fréquentation du hall sportif et de munir les élèves de chaussures de sport réservées exclusivement à l'emploi à l'intérieur du hall sportif, dans l'intérêt de l'hygiène pour tous.

### **10) Tenue vestimentaire**

La tenue vestimentaire de tous les membres de la communauté scolaire doit être correcte. Des tenues spéciales peuvent être prescrites pour certains cours, notamment les cours d'éducation sportive, d'éducation artistique et les séances de travaux manuels et de travaux pratiques.

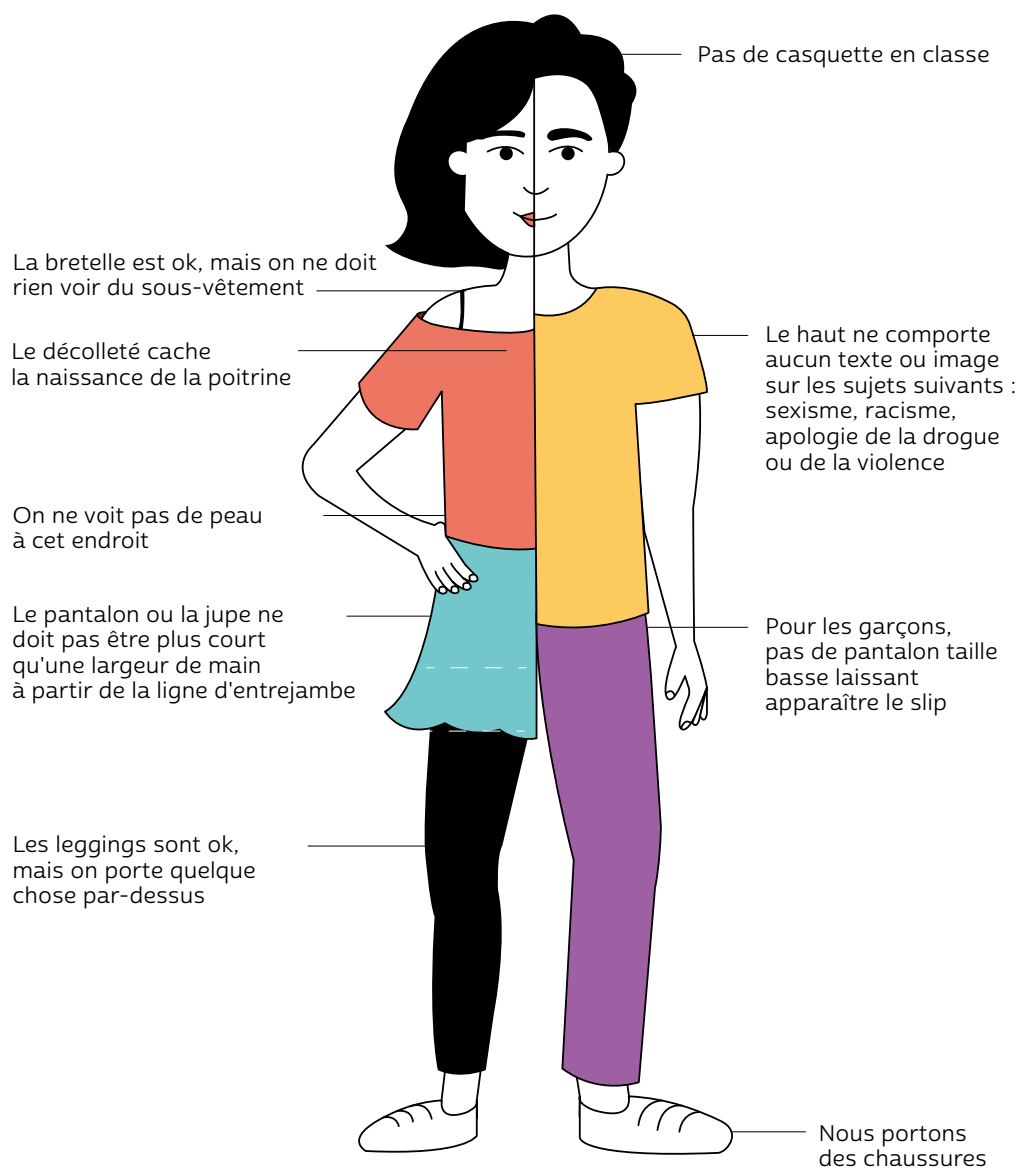
L'école est un lieu de travail. Par respect pour soi-même et pour les autres, il est fait appel au bon sens des parents pour qu'ils veillent à ce que leur enfant se présente aux cours dans une tenue propre et décente. Pour que la tenue soit correcte et décente, les sous-vêtements ne doivent pas être visibles et les vêtements doivent cacher le ventre et le bas du dos. Le port de toute sorte de couvre-chef (casquette, bonnet, etc.) est interdit en classe.

### **Tenue pour le sport et règlement pour la natation**

La pratique de l'éducation physique nécessite le port d'une tenue décente et adaptée, qui doit être revêtue avant la séance et enlevée à la fin.

De plus, les chaussures doivent être lacées et les semelles ne doivent pas laisser de marques sur le sol de la salle de sport. Pour la natation, un maillot de bain (1 pièce) est obligatoire. Les élèves qui ne participent pas aux leçons de natation sont tenus d'apporter une tenue de sport (short et T-shirt).

## Notre code vestimentaire



### 11) Lost and found

Les objets perdus de nos élèves se trouvent sur les étagères à l'entrée principale de la Maison Relais et peuvent être emportés lors des ouvertures officielles de l'école et de la Maison Relais.

Veuillez donc vous y rendre pour vérifier si vous ne trouvez pas des affaires que votre enfant aurait perdues. Le comité

d'école ensemble avec les responsables de la Maison Relais a décidé de déposer tous les objets qui n'ont pas été récupérés dans un point de collecte de vêtements à la fin de chaque trimestre.

Ainsi nous pourrons donner une seconde vie aux vêtements usagés qui sont collectés dans un but caritatif par l'association Kolping Luxembourg asbl

(kolpingluxembourg.lu).

Dans ce contexte nous vous rappelons qu'il est primordial d'inscrire le nom de votre enfant sur ses vêtements, son cartable, ses effets personnels, etc. Marquez les vêtements à un endroit prévu à cet effet et accessible : col, étiquette, ceinture, poche intérieure.

## 12) Absences et dispenses

Lorsqu'un élève manque ponctuellement les cours (pour cause de maladie ou autre raison valable), les parents doivent informer sans délai le titulaire de classe de leur enfant et lui faire connaître les motifs de cette absence. Toute absence scolaire doit être motivée par une excuse écrite. Un certificat médical est obligatoire lors de toute absence pour cause de maladie s'étendant sur plus de trois jours de classe consécutifs. Aucune absence n'est tolérée si elle n'est pas dûment motivée et appuyée de pièces justificatives. Toute absence injustifiée est signalée au président du comité d'école qui en informe le bourgmestre. Lorsque le collège des bourgmestre et échevins informé par le président du comité d'école constate une infraction aux dispositions légales en vigueur, il met les parents en demeure par écrit de se conformer à la loi et leur rappelle les sanctions pénales encourues. Sont considérés en général comme excuse légitime de l'absence de l'enfant, la maladie ou l'impossibilité matérielle de se rendre à l'école, ou encore d'importants événements de famille.

**Des dispenses de fréquentation scolaire peuvent être accordées sur demande écrite et dûment motivée des parents.**

**Elles sont accordées:**

- 1) par le titulaire de classe, pour une durée ne dépassant pas une journée;
- 2) par le président du comité d'école pour une durée dépassant une journée.

En cas de départ en vacances, aucune dispense de fréquentation des cours ne sera accordée.

Sauf autorisation du Ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.

## 13) Intempéries

En cas d'intempéries, comme lors d'un cas de force majeure, les autorités communales peuvent dispenser des cours les élèves fréquentant l'enseignement fondamental, tout en rappelant aux parents concernés qu'un service d'accueil et de prise en charge des élèves est garanti par le personnel des écoles.

Dans ce cas, les parents d'élèves seront informés par le recours à l'annonce des décisions prises par voie radiophonique et par la mise en place d'une permanence téléphonique communale: **399313-301**, soit encore par le site internet de l'école: [www.schoul-stengefort.lu](http://www.schoul-stengefort.lu) ou sur facebook:

[www.facebook.com/ECOLESTEINFORT](https://www.facebook.com/ECOLESTEINFORT)

## 14) Consultations pour parents

Chaque enseignant se tient à la disposition des parents pour consultation. Le jour et les heures seront communiqués au début de l'année scolaire.

La date d'une première réunion d'information pour les parents d'élèves au début du 1<sup>er</sup> trimestre sera communiquée aux parents par le titulaire de classe de l'enfant.

Pour ne pas entraver le début des cours, le personnel enseignant prie les parents de ne pas accompagner leurs enfants dans les bâtiments scolaires et de les congédier devant l'école.

Le comité d'école tient à rappeler qu'il est strictement interdit d'enregistrer des entretiens avec des enseignants.

## 15) La procédure d'introduction de la déclaration d'accident scolaire/périscolaire

Pour chaque accident d'un élève ayant eu lieu lors des récréations, des heures de cours ou du trajet entre le foyer familial et l'école, un membre du personnel enseignant ou socio-éducatif de l'école complète une déclaration d'accident. Les accidents ayant produit des lésions

corporelles chez un élève doivent être déclarés dans les meilleurs délais, mais au plus tôt 8 jours après la survenance de l'accident.

## 16) Informations générales concernant l'administration de médicaments

Uniquement sur présentation de l'autorisation parentale ainsi que d'une ordonnance médicale, le personnel enseignant et éducatif peut donner des médicaments fournis aux enfants sous traitement, afin qu'ils puissent les administrer. La médication journalière devra être notée, datée et signée par les parents et accompagnée de l'ordonnance médicale. Une fiche avec une autorisation parentale pour des produits de soins (p.ex. désinfectant, arnica) sera distribuée dans toutes les classes au début de l'année scolaire.

En cas d'urgence, accident ou autre, le personnel enseignant et éducatif se réserve le droit de contacter un médecin ou le service de permanence d'un hôpital, d'y organiser le transport avant même d'en avertir les parents (p.ex. allergies -> pique antihistaminique).

## 17) Décisions juridiques

Si, en cas de séparation des parents, l'un des parents n'a pas le droit de récupérer l'enfant à l'école, les enseignants impliqués devront être informés, copie de la décision de justice à l'appui.

D'un arrêt de la Cour Constitutionnelle, il résulte que l'autorité parentale est exercée conjointement par les 2 parents divorcés sur les enfants communs. Les 2 parents ont donc le droit respectivement de demander communication des bilans scolaires et d'être informés sur la situation scolaire de leur enfant.

De plus, le personnel enseignant tient à informer que seulement les responsables légaux ont droit à participer à des entretiens individuels et des réunions d'information organisées par le ti-



tulaire de classe. Si les parents désirent être accompagnés par une tierce personne, une demande écrite et motivée est à adresser au préalable au titulaire de classe concerné.

### 18) Pas de téléphones portables à l'école

Comme en cas d'urgence, les parents peuvent joindre les enseignants de leurs enfants par le téléphone de l'école, et comme les élèves peuvent joindre leurs parents ou un responsable par la même voie, il est strictement interdit d'apporter des portables en classe, et ceci pour ne pas déranger le bon déroulement des leçons.

Aussi des montres du type « smart watch » ne sont pas autorisées à l'EF Steinfert

### 19) Matériel informatique privé

Le comité d'école tient à informer les parents et élèves que les équipements informatiques mobiles privés (du type iPod, iPad, iPhone ou smartphone du type « Android ») ne sont pas couverts par l'assurance de l'école voire de la commune. En cas de dégât matériel (p.ex. chute) les frais y relatifs ne seront pas pris en charge par l'assurance.

### 20) Livres scolaires

Les manuels scolaires sont mis gratuitement à la disposition des écoliers par l'administration communale de Steinfert.

### 21) Fiche médicale confidentielle

Au début de l'année scolaire chaque titulaire de classe distribue une fiche médicale confidentielle à ses élèves. Cette fiche médicale reprend les informations importantes sur l'état de santé de votre enfant. Dans l'intérêt de votre enfant, le personnel enseignant demande aux parents de la remplir et de la remettre au titulaire de classe. Une copie sera mise à la disposition de tous les enseignants intervenants faisant partie de l'équipe pédagogique, notamment le personnel chargé des cours d'éducation physique

et sportive et de la natation. Les données personnelles seront traitées en toute confidentialité.

L'état de santé des écoliers est surveillé par la Ligue Médico-Sociale. Cette équipe fonctionne sous l'autorité du médecin scolaire désigné par la commune. Le personnel de la Ligue Médico-Sociale, en collaboration avec la Commune, le ministère de la Santé et le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse organise en parallèle aux tests, mesures de dépistage et examens médicaux, des activités de promotion de la santé et d'action sociale en faveur des élèves de l'enseignement fondamental. Les examens médicaux sont fixés par les dispositions du règlement grand-ducal du 24 octobre 2011 déterminant le contenu et la fréquence des mesures et examens de médecine scolaire et le fonctionnement de l'équipe médico-socio-scolaire. Le médecin scolaire n'offre pas de traitement médical. Les parents seront informés par écrit lorsqu'un contrôle médical supplémentaire de leur enfant s'avère nécessaire.

L'équipe de la Ligue Médico-Sociale est à la disposition des enfants, parents et enseignants pour toute question ayant trait à la santé et à l'intégration scolaire et sociale de l'enfant. Elle collabore étroitement dans le respect du secret professionnel avec le personnel enseignant, la direction de région, la commission d'inclusion (CI), les équipes de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (ESEB) et tout autre service ayant le maintien et la surveillance du bien-être des enfants dans ses attributions.

### Service social à l'école et intervenant médical :

ZANIER Lucie,  
infirmière en pédiatrie  
lucie.zanier@ligue.lu  
58 56 58-28

SOWAH Jennifer et HAENTGES Nora,  
assistantes sociales

Centre médico-social Differdange  
23, Grand-Rue  
L-4575 Differdange

jennifer.sowah@ligue.lu  
58 56 58-23  
621 201 085

nora.haentges@ligue.lu  
54 46 46 -1  
621 201 085

L'infirmière en pédiatrie et l'assistante sociale sont à l'écoute des enfants, des parents, des enseignants ou de tout autre professionnel concerné.

Les membres de l'équipe de la Ligue luxembourgeoise de prévention et d'actions médico-sociales sont à la disposition pour tout problème médico-social et/ou social des enfants scolarisés et leur famille. Ils interviennent sur base des constatations, retenues dans les bilans médical et social tout en assurant le lien avec les commissions d'inclusion.

### 22) Protection des données dans le cadre des traitements de données à caractère personnel

À partir du 25 mai 2018, le règlement général sur la protection des données est applicable dans les pays de la communauté européenne. Ce nouveau cadre légal remplace la directive de 1995 et la loi luxembourgeoise de 2002. La composition des différentes classes est un élément parmi d'autres en rapport avec l'organisation scolaire et comporte notamment un relevé nominatif tel qu'il est prévu à l'article 4 du règlement grand-ducal du 18 février 2010 concernant la saisie et le traitement des données à caractère personnel des élèves de l'enseignement fondamental. Eu égard aux dispositions européennes et nationales, de telles listes ne peuvent plus être rendues publiques.

# Règles de la vie en commun à l'école (Schulregeln)

Les élèves doivent se conformer aux dispositions prises dans l'intérêt de l'ordre, de la discipline et de la sécurité et faire preuve de politesse et de bonne tenue tant à l'intérieur qu'au dehors de l'école. Une ambiance propice au travail et une vie en groupe réussie demandent des règles de conduite définies. La politesse, les bonnes manières et la ponctualité sont indispensables pour le bon fonctionnement de la vie à l'école.

## Règles

### En général

- pas de violence
- pas de mobbing
- respect, courtoisie et esprit d'entraide
- obéir à toutes les institutrices et instituteurs
- ne pas amener d'objets dangereux (couteau, pétards, briquet)
- respecter les règles du transport scolaire

### À l'intérieur des bâtiments (escaliers & corridors)

- respect (pas de bousculades, pas de criaileries)
- ne pas jeter des déchets par terre
- respecter les vêtements
- ne pas rôder sur les rampes d'escalier
- marcher silencieusement en changeant de salle de classe
- pendant la durée des cours marcher lentement et silencieusement à l'intérieur des bâtiments scolaires

### Toilettes & lavabos

- tenir propre
- ne pas jouer dans les toilettes

### Cour de récréation

- ne pas jeter des déchets par terre
- respect les uns envers les autres
- pas de bagarres
- ne pas grimper sur les arbres et arracher des plantes
- ne pas quitter la cour de récréation
- ne pas rouler à patins à roulettes, avec des rollerblades, des Heelys, un skateboard, à vélo etc. avant le début des cours et pendant les récréations

**Pour des raisons de sécurité évidentes et pour éviter d'éventuels conflits, il est strictement interdit d'apporter des pistolets en plastique et tout autre jouet de ce type à l'école. Les couteaux, les armes et les « armes-jouets » ne sont pas admis à l'école.**

**En cas de non respect, l'instrument sera confisqué et les autorités seront averties d'office.**

**Les jeux brutaux et les bousculades sont interdits, de même que le jet de projectiles et de boules de neige.**

Dans le cadre du PRS (Plan de Réussite Scolaire) de l'école Fondamentale de Steinfort, un règlement d'ordre intérieur a été développé pendant l'année scolaire 2011/2012 et mis en place en septembre 2012.

Ce règlement d'ordre interne est le résultat d'un accord de tous les partenaires de l'école.

## Regeln

### Allgemein

- keine Gewalt
- kein Mobbing
- Respekt, Höflichkeit und Hilfsbereitschaft
- allen Lehrerinnen und Lehrern gehorchen
- keine gefährlichen Gegenstände mitbringen (Messer, Knallfrösche, Feuerzeug)
- sich an die Busregeln halten

### In den Gebäuden (Flur & Treppen)

- Respekt (kein Gedrängel, kein Geschrei)
- keinen Dreck auf den Boden schmeißen
- Kleider respektieren
- nicht am Geländer turnen
- beim Saalwechsel ruhig durch den Flur gehen
- während der Schulzeit ruhig und langsam durch die Schulgebäude gehen

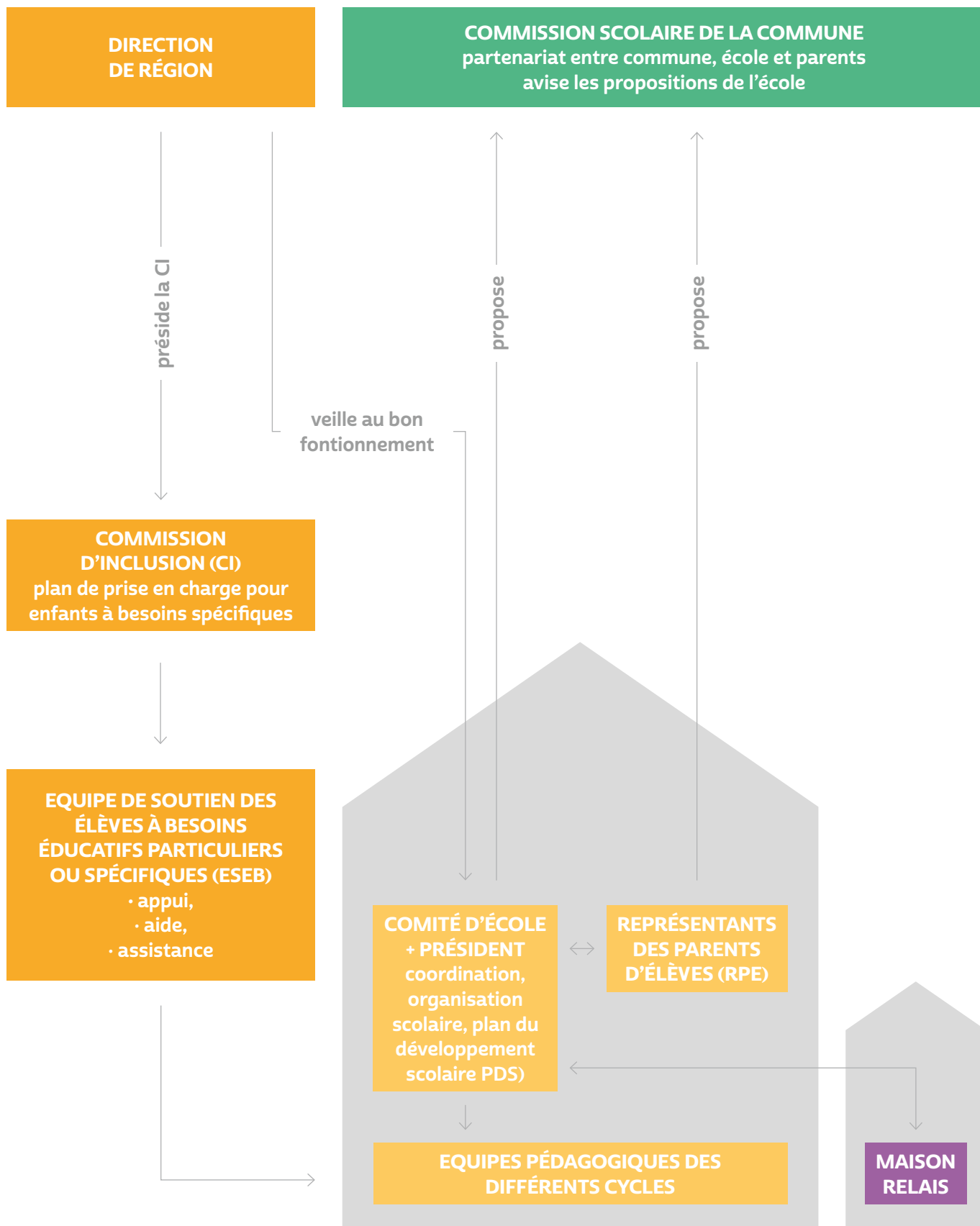
### Toiletten & Waschbecken

- sauber halten
- nicht als Spielplatz benutzen

### Schulhof

- keinen Dreck auf den Boden schmeißen
- Respekt einer gegenüber dem anderen
- keine Raufereien
- nicht auf die Bäume klettern oder Pflanzen abreißen
- den Pausenhof nicht verlassen
- vor der Schulzeit und in den Pausen nicht mit Rollschuhen, Rollerblades, Heelys, Skateboard, Fahrrad usw. fahren

# Organigramme de l'enseignement fondamental



# Les différents organes

## Le comité d'école 2019 – 2024

D'après la loi scolaire du 6 février 2009 portant sur l'organisation de l'enseignement fondamental, tous les comités d'école seront renouvelés en 2024.

Le personnel enseignant de l'école fondamentale Steinfort réuni en assemblée générale ordinaire en avril 2019 a élu les membres du Comité d'école 2019 – 2024 en présence du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Steinfort.

Les membres du comité d'école de la commune de Steinfort sont :

### Président

KOHNEN Christian

### Représentant de Kleinbettingen & du Cycle I (précoce et préscolaire)

MULLER Joëlle

### Représentants de Steinfort

LANG Caroline, QUARING Linda

La durée des mandats, qui sont renouvelables, est de cinq ans. Le comité d'école est l'organe appelé à assurer la gestion de l'école sous la tutelle des autorités communales et nationales. La mission du comité d'école est e.a. d'assurer ensemble avec la direction de région et les autorités communales l'organisation et la gestion de l'école fondamentale et le partenariat avec les parents d'élèves.



Loi du 6 février 2009

portant organisation de l'enseignement fondamental:

### Art. 40.

Il est créé dans chaque école un comité d'école qui a les missions suivantes :

1. élaborer une proposition d'organisation de l'école ;
2. élaborer un plan de développement de l'établissement scolaire et participer à son évaluation ;
3. élaborer une proposition sur la répartition du budget de fonctionnement alloué à l'école ;
4. donner son avis sur toute question qui concerne le personnel de l'école ou sur lequel la commission scolaire le consulte ;
5. déterminer les besoins en formation continue du personnel ;
6. organiser la gestion du matériel didactique et informatique de l'école ;
7. approuver l'utilisation du matériel didactique conformément à l'article 11.

### Art. 42.

Le président du comité d'école a pour attributions :

1. de présider, de préparer et de coordonner les travaux du comité d'école ;
2. de veiller, ensemble avec la direction de région, au bon fonctionnement de l'école et d'animer et de coordonner le travail des équipes pédagogiques ;
3. d'assurer les relations avec les autorités communales et nationales ;
4. d'assurer les relations avec les parents d'élèves ;
5. d'assurer les relations avec l'organisme qui assure l'encadrement socio-éducatif des élèves et avec l'équipe médico-socio-scolaire ;
6. d'accueillir les remplaçants des enseignants et d'organiser l'insertion des nouveaux élèves ;
7. de coordonner les plans horaires des différents enseignants ;
8. de rassembler les données concernant les élèves fournies par les titulaires de classe ;
9. d'informer le bourgmestre ou son délégué de toute absence d'élève dont le motif n'est pas reconnu valable ;
10. d'accorder les dispenses de fréquentation scolaire pour une durée dépassant une journée ;
11. de collaborer avec l'Agence pour le développement de la qualité de l'enseignement dans les écoles.

1<sup>ère</sup> rangée :

LANG Caroline ; QUARING Linda

2<sup>ème</sup> rangée :

MULLER Joëlle ; KOHNEN Christian

## Enseignants chargés de différentes missions

### Délégué à la sécurité à l'école

QUARING Linda

### Délégués à la commission scolaire

LANG Caroline et KOHNEN Christian

### Responsables de la médiathèque scolaire

BAUSTERT Nadine, BECHET Raphaël,  
ROLLIN Nathalie et ROLLINGER Nathalie

### Responsables du matériel informatique

ROBEN Xavier et ROLLINGER Jean-Paul

### Responsable des remplacements du personnel enseignant

KOHNEN Christian

### Responsable « LASEP » (Ligue des Associations Sportives de l'Enseignement Primaire)

SCHMARTZ Mickels

### Responsable du transport scolaire

ROLLINGER Jean-Paul

Comme par le passé, le titulaire de classe et les enseignants intervenants assurant l'encadrement scolaire des élèves restent les premiers interlocuteurs des parents pour toutes les questions qui concernent la classe de leur enfant.

## Coordinateurs de cycle 2023 – 2025

Les coordinateurs de cycle assurent la coopération entre les membres des équipes pédagogiques.

### Cycle I

BACKES Cynthia

### Cycle II

LANG Caroline

### Cycle III

ROLLINGER Nathalie

### Cycle IV

ROLLINGER Jean-Paul et ROBEN Xavier



## La commission scolaire

### Président

WAGNER Sammy, Bourgmestre

### Membres

KABERS Béatrice, KNEIP Georges,  
DOEMER Mireille, GRIESER Bianca

### Représentants du personnel de l'École fondamentale

LANG Caroline  
KOHLEN Christian

### Représentants des parents d'élèves à l'école

BLASCHETTE Steve  
CHRISTOPHE Line

### Secrétaire

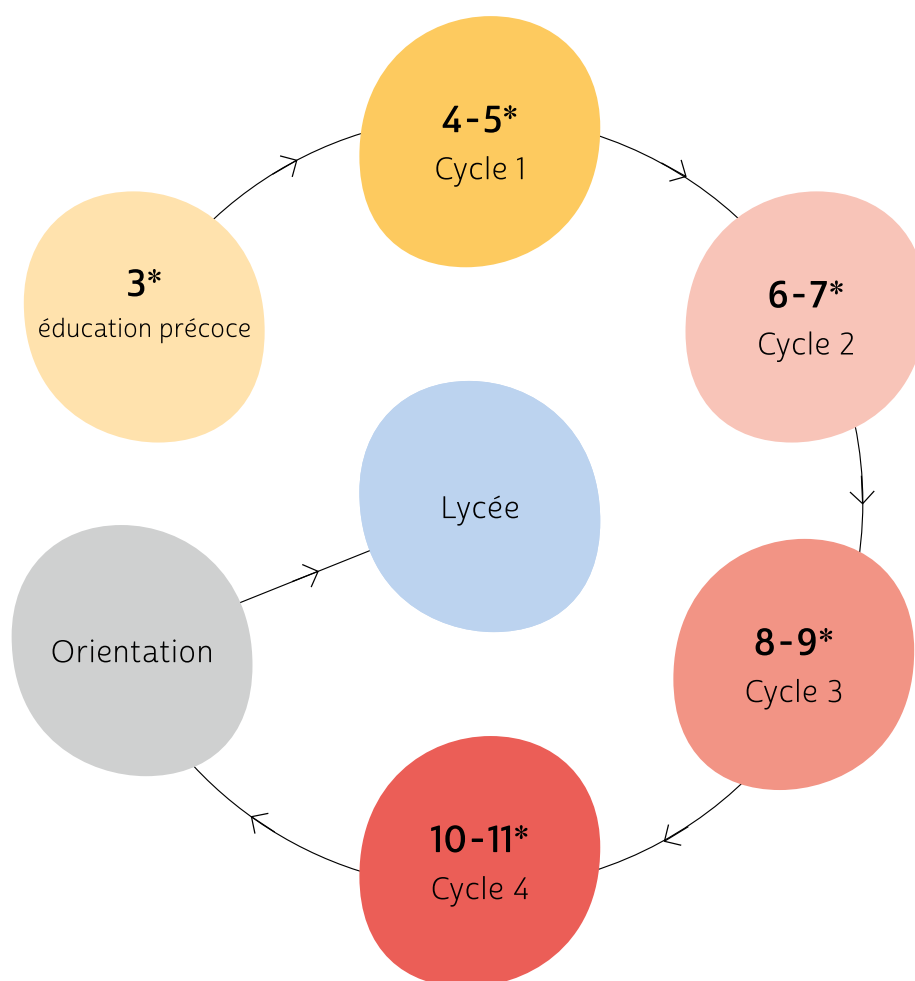
HOUSS Debbie

Depuis la rentrée en septembre 2009, toutes les écoles préscolaires et primaires, désormais appelées écoles fondamentales, sont organisées en 4 cycles d'apprentissage.

Le premier cycle est constitué de l'éducation précoce (facultative) et préscolaire. Les 3 cycles suivants correspondent à l'enseignement primaire et ont chacun une durée de 2 ans.

L'organisation en cycles revient à certifier chaque 2<sup>ème</sup> année que l'élève possède les compétences requises pour avancer au cycle suivant.

Les parents désireux de s'informer plus amplement sur l'organisation de l'enseignement fondamental peuvent consulter le site internet du ministère de l'Éducation Nationale : [www.men.lu](http://www.men.lu).



\*âge théorique de l'enfant

## Le partenariat avec les parents

Ce partenariat se concrétise en plusieurs temps et à différents niveaux :

Au niveau de la classe, le partenariat se concrétise e.a. par la disponibilité des enseignants pour informer et dialoguer avec les parents de leurs élèves.

Au niveau de l'école, le partenariat se concrétise par les représentants des parents d'élèves (à élire par et parmi les parents de l'EF Steinfort).

Les représentants des parents des élèves écoutent et soutiennent tous les parents qui en font la demande.

De plus les représentants des parents d'élèves :

- informent les autres parents des différentes activités qu'ils mènent et des réflexions auxquelles ils participent.
- se réunissent régulièrement avec le président et le comité d'école et participent à la mise en oeuvre du plan de développement de l'établissement scolaire (PDS).
- organisent des réunions et des manifestations pour toute la communauté scolaire.
- font des propositions sur toutes les questions en relation avec l'organisation scolaire et la vie à l'école.

### Les Représentants des parents d'élèves de l'EF Steinfort élus en date du 10 octobre 2022 pour un mandat de 3 ans (2022-2025):



[rpe@steinfort.lu](mailto:rpe@steinfort.lu)



Les parents sont les premiers partenaires de l'école. Vous et l'école avez une mission commune : que votre enfant réussisse sa scolarité au mieux de ses capacités, dans les meilleures conditions possibles. Pour mener à bien cette mission, vous êtes encouragé à établir un dialogue régulier et des relations de confiance avec les enseignants et le personnel psychosocial et éducatif de l'établissement scolaire.

Vous pouvez aussi renforcer votre lien avec l'école ou le lycée que fréquente votre enfant en devenant représentant des parents. Vous vous engagez alors dans la communauté scolaire au nom de tous les parents et faites entendre votre voix, vous partagez votre expérience et vous contribuez à l'évolution du fonctionnement de l'école de votre enfant et du système scolaire dans son ensemble.

#### **[www.elteren.lu](http://www.elteren.lu)**

Un site internet regroupe les informations utiles à tous ceux qui s'intéressent à la participation des parents d'élèves à l'école, et en particulier aux parents élus représentants des parents d'élèves ou à ceux qui veulent le devenir. Des séances d'information seront organisées au début de leur mandat pour les représentants élus à l'école fondamentale.

# LES ÉCRANS EN FAMILLE



**BEE SECURE**

LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse  
Service national de la jeunesse

einfach | digital

Zukunftskompetenz  
fir staark Kanner

## Gérer, éduquer et accompagner

Cette affiche donne une ligne de conduite aux parents qui peuvent l'adapter en fonction des besoins et de la maturité de leur enfant.



### APRÈS 12 ANS

*L'adolescent(e) s'affranchit de plus en plus des repères familiaux.*

Éteindre le Wifi  
la nuit

Continuer à discuter  
avec votre enfant

Revoir les règles des  
écrans en fonction  
des besoins

Les besoins  
évoluent dans  
le temps

**❗ Pas de réseaux sociaux avant 13 ans**

### ENTRE 9 ET 12 ANS

*L'enfant a besoin de découvrir le monde et les relations humaines.*

Privilégier les jeux  
vidéo à plusieurs

Âge de l'autonomie

Garder un œil sur  
l'utilisation des écrans

Premier  
smartphone  
personnel

### ENTRE 6 ET 9 ANS

*L'enfant a besoin de découvrir les règles du jeu social.*

Télévision sans images  
de violence

1<sup>ers</sup> pas accompagnés  
sur internet

Jeux vidéo à usage  
modéré

Pas de journal  
télévisé pour  
adultes

Visionner en autonomie  
avec un adulte à proximité



**❗ Pas d'internet seul avant 9 ans**

### ENTRE 3 ET 6 ANS

*L'enfant a besoin de découvrir ses capacités sensorielles et manuelles.*

Privilégier les écrans  
interactifs, accompagne-  
ment par un adulte

Jeux vidéo à petite  
dose, privilégier de  
jouer en famille

Pas d'écran dans la  
chambre

Télévision  
déconseillée

**❗ Pas de console de jeux individuelle avant 6 ans**

### AVANT 3 ANS

*L'enfant a besoin de prendre connaissance de ses repères en votre compagnie!*

Tablettes tactiles  
optionnelles :  
• périodes courtes  
(10min/j)  
• accompagnement  
par un adulte  
• seul objectif : jouer

Activités liées  
aux 5 sens

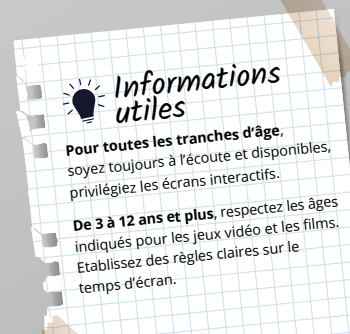
La tablette ne  
remplace pas les  
jouets traditionnels

Interaction  
humaine  
indispensable

**❗ Pas de télévision avant 3 ans**

**❗ Écrans interactifs**

- Résolution intuitive des tâches
- Apprentissages par **essais et erreurs**
- Capacité d'**anticipation** et **retour d'expérience**



Février 2020  
Source: La règle 3-6-9-12 de Serge Tisseron  
[www.yapaka.be/livre/livre-grandir-avec-les-ecrans-la-regle-3-6-9-12](http://www.yapaka.be/livre/livre-grandir-avec-les-ecrans-la-regle-3-6-9-12)



**BEE  
SECURE**



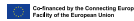
Plus d'informations sur [bee-secure.lu](https://bee-secure.lu)



Contactez la BEE SECURE Helpline au 8002 1234. Les enfants, les jeunes, les parents ainsi que les enseignants et les éducateurs y trouveront des conseils et de l'aide dans tous les domaines des nouveaux médias. Le conseil téléphonique est gratuit et anonyme.



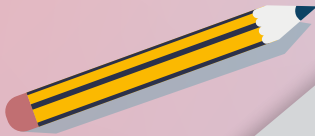
Contribuez à la lutte contre les contenus illégaux en ligne : si vous rencontrez des contenus sur Internet qui vous semblent illégaux, vous pouvez les signaler de manière anonyme sur <https://stopline.bee-secure.lu>. Par contenus illégaux, on entend : la présentation d'abus sexuels sur des mineurs, les contenus racistes, révisionnistes et discriminants, les contenus terroristes.



## LES ÉCRANS EN FAMILLE

Gérer, éduquer et accompagner

Cette affiche donne une ligne de conduite aux parents qui peuvent l'adapter en fonction des besoins et de la maturité de leur enfant.



# Les directions de région

Quinze directions de région assurent la gestion et l'inspection journalière des écoles et elles coordonnent aussi la prise en charge des enfants à besoins spécifiques.

Dans chaque région, l'équipe de direction est composée d'un directeur et de deux à quatre directeurs adjoints. Elle est placée sous l'autorité du ministre et fonctionne selon un modèle collégial.

**La direction de région numéro 2** comprenant les communes de Bertrange, Mamer, Strassen, Kopstal, Kehlen, Koerich et Steinfort est composée :

## Du directeur

Monsieur **David BETTINELLI**,

## Assisté par les directeurs•trice•s adjoint•e•s

Mesdames **Nadine LEMMER**, **Jackie HAUFFELS** et  
Monsieur **Jacques KASS**.

## Les directions de région sont en charge de :

- la gestion administrative et la surveillance pédagogique des écoles de leur région;
- la consultation et l'accompagnement des professionnels;
- l'insertion professionnelle des jeunes enseignants et éducateurs;
- la gestion des relations entre le personnel enseignant à l'intérieur des écoles et les relations des domaines école-élève et école-parents.

## Ensemble avec les présidents des comités d'école, les directions de région :

- déterminent les grands axes des mesures de développement scolaire,
- organisent les mesures d'inclusion scolaire,
- suivent la mise en œuvre des plans de développement scolaire,
- déterminent les priorités en matière de formation des acteurs, notamment en vue de l'établissement d'une collaboration effective et confiante entre les écoles et les structures d'éducation et d'accueil du secteur non formel.

Les directions de région sont aussi responsables de la prise en charge des enfants à besoins spécifiques. Les équipes multi-professionnelles ont été intégrées au sein des directions de régions et rebaptisées « équipes de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques » (ESEB).



# Enfants à besoins éducatifs spécifiques

La prise en charge des enfants à besoins particuliers ou spécifiques est organisée selon un dispositif sur trois niveaux:

## Au niveau local

Affectés aux écoles, les instituteurs spécialisés dans la scolarisation des enfants à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (I-EBS) interviennent dans la prise en charge des élèves à besoins particuliers ou spécifiques, dans une approche inclusive, au sein de l'école et assistent les élèves en classe. Ils se concertent avec les titulaires de classe et les équipes pédagogiques et font le lien avec les parents et avec la commission d'inclusion qui siège au niveau régional. Ils ont pour mission de coordonner la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et de contribuer à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs spécifiques.

L'instituteur I-EBS intervient au sein de l'école dans la prise en charge des élèves à besoins particuliers ou spécifiques. Pour ce faire, le I-EBS assiste les élèves en classe, se concertent avec les titulaires de classe et l'équipe pédagogique et les soutient dans leurs démarches selon une approche inclusive.

L'ESEB est composée de professionnels multidisciplinaires (psychologues, pédagogues, rééducateurs spécialisés, éducateurs gradués, éducateurs et auxiliaires éducatifs).

## Au niveau régional

Au sein de chacune des quinze directions de région, un directeur adjoint est essentiellement responsable de l'organisation de l'équipe de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (ESEB), ainsi que du bon fonctionnement de la commission d'inclusion.

Les équipes de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (ESEB) sont coordonnées au niveau régional. Elles ont pour mission d'assurer, en collaboration avec les écoles et les instituteurs concernés, l'élaboration d'un premier diagnostic et le suivi de la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers, si la prise en charge assurée par l'école n'est pas suffisante.

Pour les élèves à besoins éducatifs spécifiques, l'ESEB assure une première intervention en situation de crise et effectue un premier diagnostic. C'est ensuite la commission d'inclusion qui définit la forme de la prise en charge, dont la mise en œuvre est à nouveau assurée par l'équipe de soutien.

**L'objectif est d'accélérer la prise en charge des élèves à besoins spécifiques et de présenter un premier diagnostic dans les quatre semaines qui suivent le signalement.**

La commission d'inclusion a pour mission de définir, soit à la demande des parents, soit à la demande de l'instituteur ou d'un représentant de la maison relais, et pour autant que les parents aient marqué leur accord, la prise en charge des élèves qui en ont besoin.

### La Commission d'inclusion :

- conseille l'école pour l'adaptation de l'enseignement en classe assuré par l'enseignant titulaire ;
- organise l'assistance en classe par un membre de l'ESEB ;
- peut préconiser l'intervention spécialisée ambulatoire, ou le cas échéant, l'enseignement dans une classe d'un centre de compétences spécialisé.

L'intervention autour de l'enfant est consignée dans un plan de prise en charge individualisé soumis aux parents pour accord et évalué annuellement pour y intégrer les adaptations jugées nécessaires pour assurer le progrès et l'épanouissement de l'enfant.

Les assistants en classe de l'équipe ESEB à l'EF Steinfurt sont :

**Mmes Isabelle WAGNER et Emanuela XHAFERAJ**  
**M. Marc REAVIS**

## Au niveau national

Des centres de compétences en psychopédagogie spécialisée agissent au niveau des élèves en procédant à un dépistage systématique dans leurs domaines de spécialisation, par un diagnostic spécialisé de chaque élève qui leur est signalé, en assurant une aide ponctuelle en classe, une prise en charge ambulatoire et, pour certains élèves, en proposant la fréquentation, temporaire ou non, d'une classe du centre.

### La prise en charge des enfants souffrant de problèmes comportementaux

Le phénomène des enfants souffrant de problèmes comportementaux et manifestant des comportements inadaptés en classe est une des préoccupations majeures des écoles.

Pour une partie des enfants qui présentent des difficultés plus graves, pouvant se traduire par des comportements agressifs ou déviants, la scolarisation s'avère pourtant impossible, au moins temporairement. Ces enfants ont alors besoin d'une prise en charge socio-éducative intense en dehors du milieu scolaire.

Dans les cas de souffrance extrême, la santé mentale de l'enfant peut être affectée. Une prise en charge psychothérapeutique en dehors de l'école s'impose.

Dans ce dernier cas, l'élève profite d'une double inscription dans son école d'origine et auprès du centre de compétences.

Au niveau national neuf centres de compétences en psychopédagogie spécialisée procèdent à un diagnostic spécialisé de chaque élève qui leur est signalé, assurent une aide ponctuelle en classe, une aide ambulatoire et, pour certains élèves, proposent la fréquentation, temporaire ou non, d'une classe du centre.

- Le Centre de logopédie ;
- Le Centre pour le développement des compétences relatives à la vue ;
- Le Centre pour le développement moteur ;
- Le Centre pour le développement intellectuel moteur (regroupant les Centres d'éducation différenciée) ;

- Le Centre pour le développement des enfants et jeunes présentant du trouble du spectre de l'autisme ;
- Le Centre pour le développement des apprentissages « Grand-Duchesse Maria Teresa » pour les enfants souffrant de dyslexie, dyscalculie, de dyspraxie... ;
- Le Centre pour enfants et jeunes à haut potentiel, pour les élèves dits « surdoués » ou intellectuellement précoces ;
- Le Centre pour le développement socio-émotionnel, pour les élèves souffrant de troubles de comportement ;
- L'Agence pour la transition vers une vie autonome, pour accompagner et soutenir les jeunes lors des nouvelles étapes qui s'annoncent dans la vie active.

La commission nationale d'inclusion (CNI) est l'autorité de référence pour les professionnels, les institutions et les parents. C'est la CNI qui décide de la transmission d'un dossier au centre de compétences pour établir un diagnostic spécialisé et c'est aussi la CNI qui propose ensuite, les prises en charge appropriées.

**À noter que ce sont les parents qui, en dernier lieu, continuent de choisir les mesures qui leur semblent propices au développement général, à l'autonomie et à l'épanouissement personnel de leur enfant.**

# Évaluation des élèves

## Bilans intermédiaires

Les bilans intermédiaires, introduits dans les cycles II.1, III.1 et IV.1 en 2016-2017 et valables pour tous les cycles à partir de la rentrée 2017, contiennent des informations sur la progression des élèves dans ses apprentissages, grâce à une échelle des compétences plus nuancée; une définition plus compréhensible des compétences visées par l'élève; des pistes de perfectionnement concrètes dans chaque branche d'apprentissage.

Huit notes sont possibles pour évaluer les performances de l'élève pendant le trimestre écoulé: A+, A, B+, B, C+, C, D+, D. En allemand, français, luxembourgeois et mathématiques, la note est introduite pour chaque domaine de compétences (p.ex. en langues: écrire, parler, lire, écouter).

Dans les autres branches (éveil aux sciences,...), cette note est introduite pour la branche dans son ensemble. Ainsi, les parents ont une image plus claire et transparente des compétences que leur enfant est censé développer au cours du cycle.

Le « niveau socle » est le niveau de compétence minimum que l'élève est censé avoir atteint à la fin de son parcours dans un cycle, alors que le « niveau avancé » indique une progression qui dépasse clairement le niveau socle.

Un bilan de fin de cycle adapté introduit lors de la rentrée 2017-2018 garantit la cohérence entre le document d'évaluation certificative (l'élève peut ou non accéder au cycle supérieur) qu'est le bilan de fin de cycle et le document d'évaluation formative (la progression de l'élève) qu'est le bilan intermédiaire.

## Allongement de cycle

Sur décision de l'équipe pédagogique prise au cours du cycle, un élève peut passer une année supplémentaire au sein du cycle afin de lui permettre d'atteindre les objectifs définis pour la fin du cycle. La durée totale du séjour d'un élève dans les trois cycles qui correspondent à l'enseignement primaire ne peut pas excéder huit années.

La décision de recourir à une année supplémentaire ne peut être prise ni avant le premier trimestre de la deuxième année que passe l'élève au cycle d'apprentissage, ni après le 15 juin de cette année.

Si l'élève a fréquenté une classe d'éducation précoce au premier cycle, la décision de recourir à une année supplémentaire ne peut être prise ni avant le premier

## La digitalisation des bilans intermédiaires à l'école fondamentale luxembourgeoise

À partir de l'année scolaire 2021/2022, le développement des compétences de tous les élèves des cycles II-IV est évalué par le biais des bilans intermédiaires électroniques qui viennent de remplacer la version papier.

Lors de chaque échange, le bilan intermédiaire est présenté aux parents moyennant un support informatique (PC, tablette, etc.) et consulté conjointement. Les bilans intermédiaires peuvent facilement être transmis par courriel aux parents d'élèves dans le respect des dispositions légales en matière de protection des données et l'impression de ces derniers est ainsi limitée au strict minimum.

La digitalisation des bilans intermédiaires ne se fait en aucun cas au détriment des contacts réguliers entre les parents d'élèves et les enseignants. Les enseignants continuent à proposer un entretien individuel trimestriel aux parents pour les informer des progrès accomplis par leur enfant, des difficultés à surmonter par ce dernier et des apprentissages à réaliser.

Les adaptations au niveau de la mise en page des bilans intermédiaires du cycle 1 visent à rapprocher graphiquement les bilans intermédiaires du cycle I à ceux utilisés aux cycles II à IV.

trimestre de la troisième année que passe l'élève au cycle d'apprentissage, ni après le 15 juin de cette année.

Après concertation avec les parents, l'équipe pédagogique leur communique la décision de recourir à une année supplémentaire avant le 15 juin de l'année scolaire en cours.

En cas de désaccord avec la décision de l'équipe pédagogique, les parents peuvent introduire dans le délai de 15 jours un recours auprès de la direction de région qui statue endéans un mois.

Sur décision de l'équipe pédagogique, un élève qui, après une année d'enseignement, maîtrise les objectifs définis pour la fin du cycle peut être admis au cycle suivant.

# Passage du fondamental à l'enseignement secondaire

Le règlement grand-ducal du 11 janvier 2017 déterminant les modalités d'admission dans les classes de 7<sup>ème</sup> de l'enseignement secondaire classique ou de l'enseignement secondaire général définit une nouvelle procédure d'orientation de l'enseignement fondamental vers l'enseignement secondaire.

Il s'agit avant tout d'impliquer davantage les parents dans le processus de prise de décision et de débiter la procédure dès le cycle IV.1. Au troisième trimestre du cycle IV.1 sera établi un premier pronostic avec une information détaillée sur l'offre à l'enseignement secondaire classique et secondaire général.

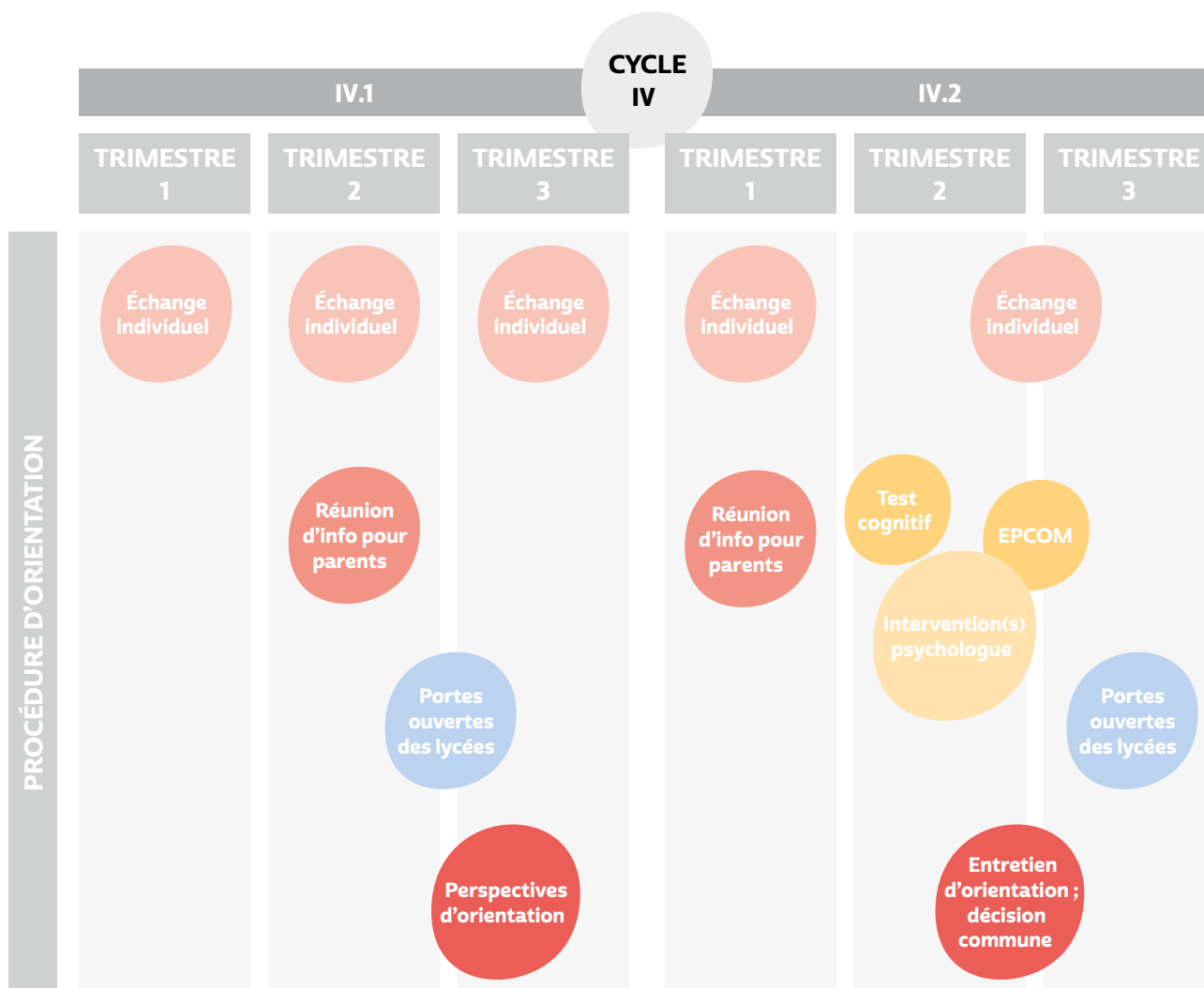
Comme par le passé, les parents suivront de près les apprentissages de leur enfant à l'aide des productions de l'élève, des devoirs en classe, des entretiens trimestriels avec l'enseignant, des bilans intermédiaires et du bilan de fin de cycle.

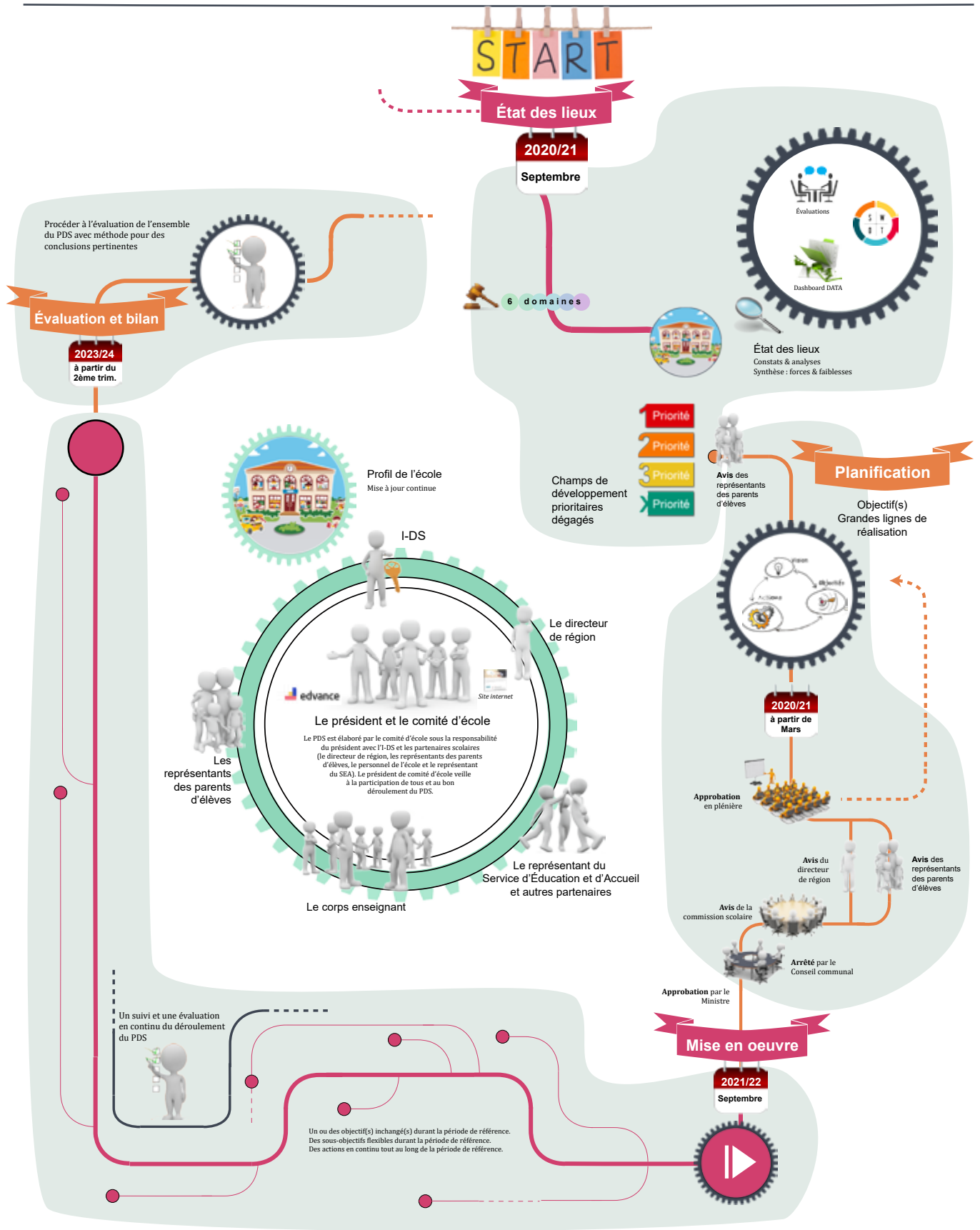
La nouvelle procédure introduit le principe d'une décision commune entre les parents et l'enseignant titulaire de l'élève à la fin du cycle IV.

Au cours du cycle IV.2, trois échanges individuels sont prévus entre les parents et l'enseignant.

Le premier et le deuxième se situent en fin du trimestre respectif. Le 3<sup>ème</sup> échange individuel, au début du mois de juin, constitue l'entretien d'orientation durant lequel les parents et le titulaire expriment une décision d'orientation commune.

L'examen d'accès en tant que recours est aboli.





# Développement scolaire

## Plan de développement de l'établissement scolaire (PDS)

Le Plan de réussite scolaire (PRS), introduit en 2009 et renommé « Plan de développement de l'établissement scolaire » (PDS) en 2017, fédère désormais l'ensemble des démarches et actions entreprises par l'école pour améliorer la qualité de l'enseignement et répondre aux spécificités de la population scolaire.

Parmi les domaines prioritaires à couvrir figurent l'encadrement des enfants à besoins particuliers ou spécifiques, les méthodes d'apprentissage, les relations avec les parents d'élèves, la coopération avec la Maison Relais et les technologies de l'information et de la communication.

Le PDS de l'EF Steinfort a été élaboré par un groupe de pilotage composé des membres du comité d'école et des coordinateurs de cycle, en concertation avec les 4 cycles d'apprentissage et avec les partenaires scolaires (Représentants des parents d'élèves, Kannergermengerot, Maison Relais, Commission scolaire, Direction de région). Ce travail a permis de documenter l'offre scolaire existante pour les 4 cycles d'apprentissage ainsi que de cerner les principaux enjeux et priorités à retenir dans la mise en œuvre du PDS à venir.

L'analyse a permis de retenir les priorités suivantes pour le développement scolaire :

**„Sproocheförderung/Förderung vum Allgemengwëssen/bewegtes Lernen/Enfants à besoins spécifiques et particuliers/Konzept fir TIC (nei Technologien) a Sensibiliséierung“**

L'objectif principal retenu et formulé pour le PDS de l'EF Steinfort (2021-2024) :

**„Lehr- und Lernqualität fördern“**

Bis 2024 setze mir eis als Schoul d'Zil fir d'Lehr- an d'Lernqualität an alle Cyclen weiderzeentwëckelen.

et les sous-objectifs suivants ont été formulés :

**Fir déi ganz EF Steinfort, Cyclen I-IV:**

Mir setzen eis als Schoul d'Zil fir eng gemeinsam ligne de conduite unique bei der Gestuon vun den enfants à besoins auszeschaffen an ëmzesetzen.

**Fir de Cycle I:**

De Cycle I setzt sech Zil d'Léierqualität duerch eng geziilt Sproochförderung ze ënnerstëtzen an ze förderen.

**Fir de Cycle II:**

De Cycle 2 setzt sech Zil d'Léierqualität duerch Bewegung ze ënnerstëtzen an ze förderen.

**Fir d'Cyclen III & IV:**

D'Cyclen 3 a 4 setze sech d'Zil sech innovativ Léierformen unzueeignen an anzusetzen, an de Beräicher vun der Sproochförderung, der Förderung vum Allgemengwëssen an den neien Technologien.

Le PDS a été validé dans le cadre d'une réunion plénière des enseignants et engage ainsi l'ensemble du personnel enseignant.

Soumis d'abord pour avis aux représentants des parents d'élèves, le PDS a été ensuite transmis pour avis à la direction de région.

La documentation PDS finale enrichie de tous ces avis, a été présentée et discutée lors d'une réunion de la commission scolaire.

La commission scolaire a donné son avis avant de soumettre le PDS au conseil communal en même temps que l'organisation scolaire. Finalement le PDS a été soumis pour approbation au ministre.

Le président du comité d'école est responsable de la mise en œuvre du PDS et donc de la transposition des décisions prises.

Des instituteurs spécialisés en développement scolaire (I-DS) assistent les écoles dans leur développement scolaire et soutiennent les enseignants dans leur travail pédagogique, à la demande de ceux-ci, pour toute question relative à l'organisation et la gestion journalières des apprentissages.

L'instituteur spécialisé en développement scolaire intervient dans une région définie et collabore étroitement avec les présidents des comités d'école.

Pendant l'année scolaire 2023/2024 toutes les écoles finaliseront les mesures planifiées dans le PDS II (2021-2024) et feront par la suite le bilan du PDS II afin d'élaborer les pistes du prochain PDS (2024-2027). Les écoles analyseront leur situation actuelle pour aboutir à un état des lieux global avant de prioriser les pistes de développement futures. De nouveaux objectifs seront définis et validés pour élaborer les nouveaux plans d'action.



## Le plan d'encadrement périscolaire (PEP)

La loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental prévoit que chaque commune offre un encadrement périscolaire, dont les modalités sont définies conjointement par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Famille.

Le Plan d'Encadrement Périscolaire (PEP) dresse l'inventaire de l'ensemble des activités offertes aux enfants dans la commune : activités culturelles et sportives, activités de loisir et de récréation, études surveillées, aide aux devoirs à domicile, restauration, accueil avant et après les heures de classe ...

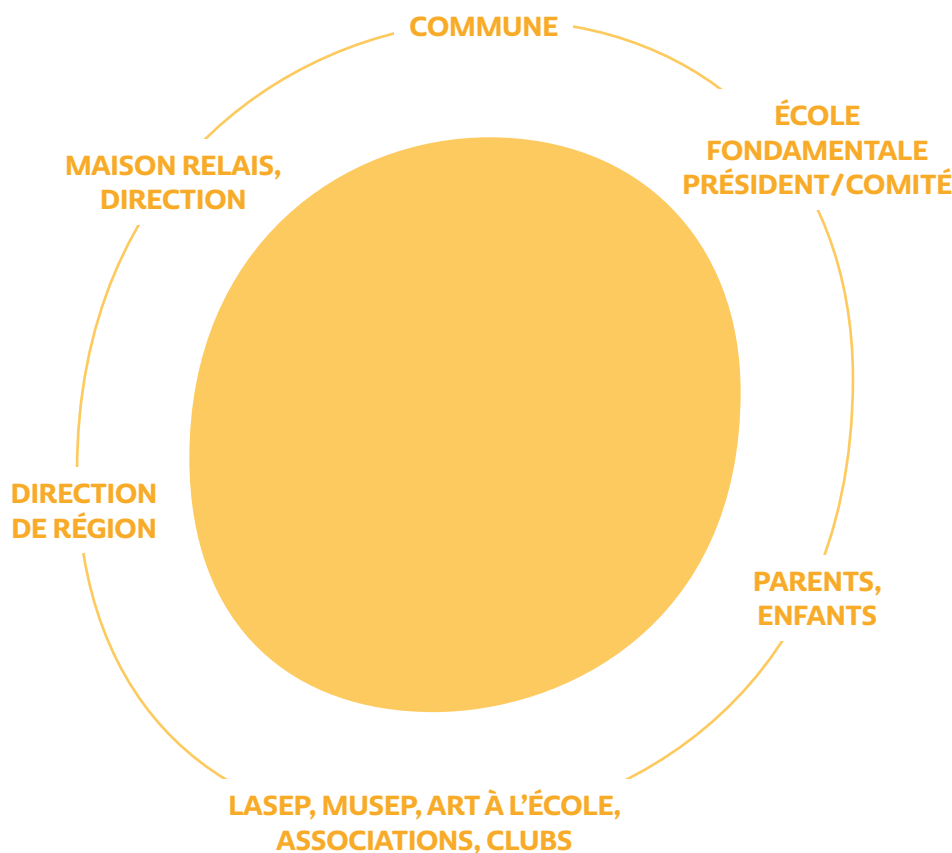
Le PEP vise à renforcer le dialogue et la collaboration entre les écoles et les structures d'accueil, pour aboutir à une prise en charge cohérente et globale des enfants au long de la journée. En effet, les missions des deux institutions se complètent: la manière dont l'enfant met à profit son temps en dehors des heures de classe est importante pour

sa réussite scolaire, le développement de ses compétences sociales et l'épanouissement de sa personnalité.

L'objectif prioritaire du PEP est de favoriser le dialogue et de coordonner les activités de l'école et des structures d'accueil, dans le respect de leurs missions spécifiques respectives. Le PEP facilite également l'utilisation commune des ressources et des infrastructures.

Le PEP est établi annuellement et lié à l'organisation scolaire. Il est élaboré par la commune en concertation avec le comité d'école et les responsables des structures d'accueil, tout en tenant compte de leurs spécificités éducatives respectives.

Le PEP dresse l'inventaire de l'ensemble des activités offertes aux enfants dans la commune. Il se fonde sur la distinction claire entre l'horaire scolaire obligatoire (éducation formelle) et l'offre facultative (éducation non-formelle) proposée par les structures d'accueil.



# SCHOULMËLLECH- A SCHOULUEBSTPROGRAMM

EIS SCHOUL!  
MÉCHT MAT!



Notre établissement scolaire participe au programme de l'Union européenne à destination des écoles, mis en oeuvre avec le soutien financier de l'Union européenne.



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Agriculture,  
de la Pêche et de la  
Protection des consommateurs



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Santé



# Fruit for School/Lait à l'école

Vu le succès du projet européen « Fruit for School – Uebst ass cool » l'école fondamentale de la Commune de Steinfort a décidé de continuer ce projet en faveur de la consommation de fruits à l'école.

Le projet « Fruit for school » prévoit la distribution gratuite de fruits et de légumes aux élèves et des mesures pédagogiques accompagnatrices avec le but d'accroître durablement la consommation de fruits et légumes chez les enfants à un âge où se construisent les habitudes alimentaires.

Un site internet a été mis en place pour informer tous les acteurs concernés : [www.fruit4school.lu](http://www.fruit4school.lu).

Depuis l'année scolaire 2017/2018, des classes des cycles I & II participent au programme européen « Lait à l'école », géré par le Service d'économie rurale. Ce programme a pour objectif de promouvoir la consommation de lait des enfants et des adolescents dans les écoles et de mettre en évidence les aspects d'une alimentation saine et équilibrée.

En particulier, le programme a été soumis à une réforme au niveau de l'Union européenne sous Présidence luxembourgeoise qui réunit les deux programmes lait et fruits à l'école sous une même base réglementaire.

En pratique, le programme lait à l'école s'aligne sur les dispositions du programme fruits à l'école. Les programmes lait et fruits à l'école comportent des mesures d'accompagnement pédagogiques.



## Réduire le plastique

Afin de protéger au mieux notre environnement et d'apprendre aux enfants les bons réflexes quotidiens pour qu'ils deviennent des citoyens responsables, nous vous prions à partir de la rentrée scolaire :

- de ranger la collation de votre enfant dans une boîte à tartine (sans papier alu, et sans papier plastique) ;
- d'utiliser une gourde au lieu des bouteilles en plastique ;
- de réduire les déchets en général (p.ex. petits gâteaux et biscuits emballés).

Pas à pas les enfants apprendront que ces actes ont un impact sur notre planète que chaque geste compte. Les enseignants qui suivront aussi ces consignes invitent les parents à se joindre à cette action et les remercient de leur aimable collaboration dans ce projet visant la protection de notre environnement.



# La Maison Relais de la commune de Steinfort mange régional, bio et équitable

## En collaboration avec le projet Natur genéissen

Pour les enfants qui se trouvent en plein croissance, il est important d'avoir une alimentation équilibrée avec des aliments produits de manière durable. Par ailleurs, les repas pris au cours de la journée scolaire servent à l'échange social et à la détente. Parallèlement, un choix judicieux de produits peut également favoriser la protection de l'environnement et du climat et réduire l'empreinte écologique. En effet, les surfaces agricoles ne servent non seulement de lieu de production de denrées alimentaires, mais aussi d'habitat pour de nombreuses espèces animales et végétales. Le type d'exploitation agricole que nous influençons par nos achats de denrées alimentaires a une influence directe sur la conservation de la biodiversité.

Pour ces raisons, la commune de Steinfort a décidé de participer à partir de la nouvelle année scolaire 2023/24 au projet *Natur genéissen - Mir iesse regional, bio a fair* du syndicat intercommunal pour la conservation de la nature SICONA et est désormais l'une des 39 communes au Luxembourg (territoire des communes SICONA et des trois parcs naturels du Luxembourg) qui participent à ce projet.



**Les exploitations agricoles fournissent une grande partie des aliments nécessaires à la maison relais.**

(Copyright Photo: © Martin, TOMAAT SICONA)



## Qu'est-ce que *Natur genéissen* ?

Le SICONA a mis en place le projet *Natur genéissen* afin de mettre en œuvre des mesures de protection de la nature en collaboration avec des exploitations agricoles. La protection de la nature étant étroitement liée à l'agriculture. Le projet met en relation les exploitations agricoles avec les maisons relais des communes qui participent au projet et offre ainsi aux exploitations un autre débouché. En effet, les exploitations agricoles proposent une grande partie des aliments nécessaires dans les cantines publiques, comme la viande de bœuf, de porc et de poulet, les produits laitiers, les œufs ou les fruits et légumes cultivés localement.

## Quelles sont les prestations des exploitations ?

Les exploitations agricoles qui participent à *Natur genéissen* doivent respecter des critères de durabilité et de protection de la nature. Ainsi, elles veillent entre autres à une production durable en tenant compte de la protection des sols, de l'eau et du climat, renoncent complètement aux aliments génétiquement modifiés et s'engagent à un élevage et à une alimentation respectueuse des animaux. Une caractéristique particulière de *Natur genéissen* est la protection de la nature. Chaque producteur *Natur genéissen* met à disposition 5% de sa surface de production à la préservation d'éléments structurels et de surfaces proches de l'état naturel, comme par exemple des haies, des arbres et des étangs. L'exploitation apporte ainsi une contribution importante à la protection de la biodiversité et au développement durable du paysage.

## Comment la Maison Relais soutient-elle le projet ?

Dès l'automne, la commune et donc la Maison Relais de Steinfort s'engage à consacrer 13% de son budget à l'achat de produits naturels. Parallèlement, la préférence sera donnée aux aliments régionaux et de saison, qu'ils soient issus d'une production conventionnelle ou biologique, et au moins 50% des aliments devront provenir d'une production biologique. De plus, lors de l'achat de denrées alimentaires provenant d'Amérique centrale et du Sud, d'Afrique et d'Asie, il faut veiller à acheter des produits issus du commerce équitable.

L'équipe de la Maison Relais est motivée et engagée dans la réalisation de ce projet en collaboration avec le SICONA et commencera en automne une formation continue sur les différents aspects de l'alimentation durable dans le cadre du projet.

**Pour plus d'informations sur le syndicat pour la conservation de la nature SICONA et le projet *Natur genéissen*, cliquez ici : [www.sicona.lu](http://www.sicona.lu) ou contactez la direction de la Maison Relais.**



La Maison Relais de Steinfort promeut une alimentation saine et durable pour les enfants. (Copyright photo : © SICONA)



Les surfaces proches de l'état naturel, comme les étangs, sont des habitats importants qui doivent être préservés. (Copyright photo : © SICONA)



# Partenariat avec l'Université du Luxembourg

Depuis janvier 2012, l'école fondamentale Steinfort est membre du réseau « écoles associées/Partnerschulen » initié par l'Université du Luxembourg. Ensemble avec d'autres écoles fondamentales luxembourgeoises l'EF Steinfort s'est associée à l'Université du Luxembourg.

En tant que formateurs de terrain, une douzaine d'enseignants de l'EF Steinfort accueillent régulièrement des étudiants de la faculté des Sciences de l'éducation de l'Université du Luxembourg (formation Bachelor en Sciences de l'Éducation, BScE) dans leurs classes pour un stage de plusieurs semaines.

Le temps de terrain constitue pour les étudiants un contact prolongé avec les élèves en situation réelle et avec tous les autres acteurs du champ éducatif. En tant que formateurs de terrain, ces enseignants de l'école fondamentale Steinfort sont chargés de l'accompagnement et du suivi pédagogique des étudiants.

Notre école se réjouit particulièrement de cette coopération enrichissante pour tous : étudiants, élèves et personnel enseignant.

Le tuteur de l'Université fait des visites en classe pour observer et discuter des activités de l'étudiant et veille au bon déroulement général du temps de terrain. Il agit comme personne-ressource pour l'étudiant et l'encadre dans la planification, la réalisation et la rédaction de ses projets pédagogiques.

Tuteur académique de l'Université du Luxembourg :  
Monsieur Christian KOHNEN.

Pour plus d'informations sur le Bachelor en Sciences de l'éducation, veuillez consulter [www.bsce.uni.lu](http://www.bsce.uni.lu).





## VOTRE ENFANT FAIT-IL DODO PENDANT QUE VOUS DORMEZ ?

Pour dormir tranquille, définissez des zones  
sans écran dans votre maison.

Découvrez notre guide pour parents sur [bee-secure.lu](https://bee-secure.lu)



einfach | digital  
Zukunftskompetenze  
fir staark Kanner



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse



# LASEP STENGEFORT

## LIGUE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE



D'Aschreiwunge fir d'Aktivitéite vun der Lasep fir d'Schouljoer 2023/24 kënt Dir ab elo maachen. Soubal Dir eng Mail u folgend Adresse → [mickels.schmartz@education.lu](mailto:mickels.schmartz@education.lu) geschéckt hutt, ass Ärt Kand fir d'LASEP ageschriwwen.

D'Cotisation fir dat ganz Joer (40€) gëtt da per Iwerweisung bis spëtstens de **26 September 2023** op folgende Konto bezuelt : LU 92 1111 0417 9888 0000 (CCP, Lasep Steinfort). Denkt wann ech gelift drun den Numm, Virnumm a Cycle vum Kand derbäi ze schreiwen.

**Keng Iwwerweisung gemaach, heescht net op der Lëscht ze stoen !!**

Den Aschreiwungsformulaire ass uewen am QRcode ze fannen a soll schon am Virfeld w.e.g. ausgefüllt ginn.

Deen éischte Cours ass en **Dënschdeg, den 3. Oktober 2023.**

De Rendez-vous ass virun der Sportshal :

- ▶ fir de Cycle 2 : 14 bis 15 Auer
- ▶ fir d'Cyklen 3 & 4 : 15 bis 16 Auer

- - -

Les inscriptions pour les activités de la Lasep pour l'année scolaire 2023/24 sont dès maintenant possibles. Dès que vous envoyez un e-mail à [mickels.schmartz@education.lu](mailto:mickels.schmartz@education.lu), votre enfant est inscrit pour la LASEP.

La cotisation pour toute l'année (40€) devra maintenant être réglée par virement bancaire au plus tard pour le **26 septembre 2023** sur le compte suivant : LU 92 1111 0417 9888 0000 (CCP, Lasep Steinfort). N'oubliez pas de mentionner le nom, prénom et cycle de l'enfant.

**Ne pas avoir fait de virement signifie ne pas être inscrit sur la liste !!**

Le formulaire d'inscription à trouver par le code QR ci-dessus pourra s-v-pl être rempli à l'avance.

Le premier cours aura lieu **mardi, le 3 octobre 2023.** Le rendez-vous pour les cours est devant le hall sportif :

- ▶ de 14 à 15 heures pour le cycle 2
- ▶ de 15 à 16 heures pour les cycles 3 & 4

**Responsabel / Responsable : Mickels SCHMARTZ / [mickels.schmartz@education.lu](mailto:mickels.schmartz@education.lu)**







Portrait

## L'Office national de l'enfance, ONE.

L'ONE est une administration publique sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Sa mission est d'offrir aide et soutien aux enfants, aux jeunes, aux jeunes adultes et aux familles qui rencontrent des difficultés.

Souvent, il ne s'agit que d'un cap difficile à passer. Les équipes peuvent alors vous aider à trouver la meilleure solution pour reprendre les choses en main.

Avec l'aide de ses prestataires, l'ONE met en place des aides adaptées à votre enfant (orthophonie, psychomotricité, consultation psychologique, assistance psychique, sociale ou éducative en famille, etc.) Il est à votre écoute pour toutes sortes de problèmes au sein de la famille.

Le travail de l'ONE repose avant tout sur la collaboration avec les parents et les enfants. Ses équipes sont présentes pour mettre en place, ensemble avec vous, des aides concrètes et adaptées à votre situation. Ces mesures sont définies lors d'un entretien. L'ONE garantit ensuite la continuité et le suivi de l'aide aussi longtemps que vous le souhaitez et qu'elle est nécessaire.

Des offices régionaux se trouvent près de chez vous. Actuellement, l'ONE est installé dans plus de 14 localités à travers tout le pays. Retrouvez les adresses de tous les bureaux régionaux sur [www.officenationaleenfance.lu](http://www.officenationaleenfance.lu)

Office régional CAPELLEN

2-4, Parc d'activités Capellen (Bât.C)  
L-8308 Capellen

Pour prendre rendez-vous auprès de votre office régional à Capellen, contactez la Helpline au numéro 8002-9393 pendant les heures de bureau (de 8 heures à 18 heures) ou contactez l'ONE par mail à [one@one.etat.lu](mailto:one@one.etat.lu)

**Nous aidons les enfants, les ados et leurs parents !**



office national  
de l'enfance  
*all Kand zielt*



soutien



cohésion



protection

# SERVICE KRANK KANNER DOHEEM



**BETREUUNG VU KRANKE KANNER DOHEEM**  
**GARDE D'ENFANTS MALADES À DOMICILE**  
**BETREUUNG VON KRANKEN KINDERN ZU HAUSE**



**TEL.: 48 07 79**  
**WWW.SKKD.LU**  
INSCRIPTION EN LIGNE



Le Service « Krank Kanner Doheem » est financé par la participation des parents, des dons et par une convention entre Femmes en Détresse a.s.b.l. et le Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes.

## SERVICE « KRANK KANNER DOHEEM »

### L'OBJECTIF :

Le « Service Krank Kanner Doheem » offre une garde individuelle à domicile pour enfants malades.

Ceci permet aux parents de poursuivre leur activité professionnelle et aux enfants de se rétablir dans les meilleures conditions et dans leur milieu familial.

Les demandes de familles monoparentales sont considérées en priorité.

### LES TARIFS :

Le revenu imposable du ménage sera pris comme base de calcul pour la participation aux frais de garde.

Pour les familles monoparentales le certificat de résidence élargi, établi par la commune est indispensable.

Les frais de parking et de trajet sont à charge des parents: ½ heure de déplacement pour la ville de Luxembourg, 1 heure de déplacement pour toutes les autres communes du Grand-Duché.

### LES GARDES :

Les gardes ont lieu de lundi à vendredi entre 7:00 et 19:00 heures. La durée d'une garde ne peut pas dépasser 9 heures de suite.

Une visite médicale est indiquée au 2<sup>ième</sup> jour de la garde. Toutes les collaboratrices du «Service Krank Kanner Doheem» ont une formation dans le domaine socio-familial et participent régulièrement aux formations internes.

### POUR TOUS RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :

**T. 48 07 79**

Lundi - jeudi de 7:00 à 12:00 et de 14:00 à 18:00 heures.

Vendredi de 7:00 à 12:00 heures.

Répondeur de 18:00 heures jusqu'au lendemain 7:00 heures.

Le service est fermé les weekends et jours fériés. (Répondeur)

L'inscription au « Service Krank Kanner Doheem » se fait par Fiche d'inscription qui se trouve en ligne sur le site :

<https://skkd.lu/inscription>

Pour faciliter l'organisation des gardes, il est préférable de téléphoner au bureau au 48 07 79 pour organiser une garde.

**Frédérique Koedinger**

Responsable

Service Krank Kanner Doheem

## SERVICE „KRANK KANNER DOHEEM“

### OBJEKTIVE :

Der „Service Krank Kanner“ bietet eine individuelle Betreuung von kranken Kindern zu Hause an.

Diese Dienstleistung ermöglicht es den Eltern ihre berufliche Aktivität weiter zu führen, während die Kinder in ihrer gewohnten Umgebung genesen können.

Anfragen von Alleinerziehenden werden vorrangig behandelt.

### TARIFE :

Das monatliche besteuerebare Einkommen des Haushaltes gilt als Berechnungsgrundlage für die Unkostenbeteiligung der Kinderbetreuung. Beteiligung bei Einkommen,

Bei Alleinerziehenden wird eine, von der Gemeinde auszustellende, erweiterte Wohnsitzbescheinigung benötigt.

Die Unkosten für Parking und Fahrzeit der Betreuerin werden zusätzlich in Rechnung gestellt mit:

½ Stunde Fahrtkosten für die Stadt Luxemburg.

1 Stunde Fahrtkosten für alle anderen Gemeinden des Großherzogtums.

### BETREUUNGEN:

Die Betreuungen finden von Montag bis Freitag zwischen 7:00 und 19:00 Uhr statt. Die Betreuungszeit pro Tag darf 9 Stunden nicht überschreiten.

Ab dem zweiten Betreuungstag ist ein ärztliches Attest erforderlich.

Alle Mitarbeiterinnen vom „Service Krank Kanner Doheem“ haben eine Ausbildung im sozio-familiären Bereich und nehmen regelmäßig an internen Weiterbildungskursen teil.

### FÜR ZUSÄTZLICHE INFORMATIONEN :

**T. 48 07 79**

Montag bis Donnerstag von 7:00 bis 12:00 und von 14:00 bis 18:00 Uhr.

Freitag von 7:00 bis 12:00 Uhr

Anrufbeantworter von 18:00 bis 7:00 Uhr am nachfolgenden Tag.

An Wochenenden und Feiertagen ist der Dienst geschlossen. (Anrufbeantworter).

Um die Organisation der Betreuungen zu vereinfachen, füllen Sie bitte das Anmeldeformular im Voraus aus, den Sie auf der Website finden: <https://skkd.lu/inscription>

Die Anfrage einer Betreuung erfolgt telefonisch.

**Frédérique Koedinger**

Verantwortliche der Dienststelle

Service Krank Kanner Doheem

# Annuaire 2023/2024 de l'EF Steinfort

<b>AIRES DE JESUS</b>	Natalia	Cycles II-IV - surnuméraire		natalia.airesdejesus@education.lu
<b>ARNOLD</b>	Michèle	Cycle I - précoce Kleinbettingen	399 313-354	michele.arnold@education.lu
<b>BACKES</b>	Cynthia	Cycle I - préscolaire	399 313-337	cynthia.backes@education.lu
<b>BARTHELEMY</b>	Carole	Cycle I - précoce	399 313-360	carole.barthelemy@education.lu
<b>BAUSTERT</b>	Nadine	Cycle II.1	399 313-302	nadine.baustert@education.lu
<b>BECHET</b>	Raphaël	Cycle II.2	399 313-345	raphael.bechet@education.lu
<b>BERTEMES</b>	Serge	Cycle II - surnuméraire / Cycles II-IV cours d'accueil	399 313-325	serge.bertemes@education.lu
<b>BURG</b>	Martine	Cycles II-IV - surnuméraire / Cycles III-IV - centre d'apprentissage	399 313-328	martine.burg@education.lu
<b>CALDERONI</b>	Tanja	Cycle I - éducatrice précoce Kleinbettingen	399 313-354	tanja.calderoni@education.lu
<b>CLEMEN</b>	Mireille	remplaçante permanente		mireille.clemen@education.lu
<b>DUHR</b>	Jil	Cycle IV.1	399 313-317	jil.duhr@education.lu
<b>FEIEREISEN</b>	Thierry	Cycle II - surnuméraire		thierry.feiereisen@education.lu
<b>FISCH</b>	Laura	Cycle III - surnuméraire / Cycles III-IV - centre d'apprentissage	399 313-328	laura.fisch@education.lu
<b>FRIEDEN</b>	Lynn	Cycle I - précoce Kleinbettingen	399 313-354	lynn.frieden@education.lu
<b>FUNK-EISCHEN</b>	Mariette	Cycle I - surnuméraire et remplaçante permanente		mariette.eischen@education.lu
<b>FRANKARD</b>	Sandra	Cycles I-IV - surnuméraire		sandra.frankard@education.lu
<b>GREDT</b>	Simone	Cycles II-IV - remplaçante permanente		simone.gredt@education.lu
<b>HOFFMANN</b>	Steffi	Cycle I - préscolaire	399 313-335	steffi.hoffmann@education.lu
<b>HULTEN</b>	Bernadette	Cycle I - surnuméraire		bernadette.hulten@education.lu
<b>IANNIZZI</b>	Katrin	Cycle IV.1	399 313-320	katrin.iannizzi@education.lu
<b>KANDEL</b>	Nicolas	Cycle II.2	399 313-308	nicolas.kandel@education.lu
<b>KOHLEN</b>	Christian	Cycle IV - surnuméraire	399 313-301	christian.kohlen@education.lu
<b>KOMES</b>	Jackie	Cycle II - surnuméraire	399 313-323	jackie.komes@education.lu
<b>KUGENER</b>	Joëlle	Cycles II&IV - surnuméraire		joelle.kugener@education.lu
<b>LANG</b>	Caroline	Cycle II.2	399 313-313	caroline.lang@education.lu
<b>LOOS</b>	Sandy	Cycle II - surnuméraire		sandy.loos@education.lu
<b>MALLINGER</b>	Kai	Cycle II.1	399 313-314	kai.mallinger@education.lu
<b>MATTERN</b>	Joëlle	Cycle II.1	399 313-309	joelle.mattern@education.lu
<b>MEYERS</b>	Sonja	Cycle I - éducatrice précoce	399 313-360	sonja.meyers@education.lu
<b>MOES</b>	Nadine	Cycle III.1 Kleinbettingen	399 313-353	nadine.moes@education.lu
<b>MUHOVIC</b>	Merisa	Cycles II-IV - remplaçante permanente		merisa.muhoVIC@education.lu
<b>MULLER</b>	Joëlle	Cycle I - préscolaire Kleinbettingen	399 313-355	muller.j@education.lu
<b>OEHMEN</b>	Sacha	Cycle III.1	399 313-305	sacha.oehmen@education.lu
<b>ÖZEN</b>	Sema	Cycle I - préscolaire	399 313-336	sema.ozen@education.lu

<b>PACIFICI</b>	Mandy	Cycle I - surnuméraire		mandy.pacifici@education.lu
<b>QUARING</b>	Linda	Cycle IV.2	399 313-315	linda.quaring@education.lu
<b>RAUCHS</b>	Anouk	Cycle III.2	399 313-333	anouk.rauchs@education.lu
<b>REAVIS</b>	Marc	éducateur gradué (assistant en classe)		marc.reavis@education.lu
<b>RISCH</b>	Carole	Cycle III - surnuméraire / Cycles II-IV - cours d'accueil	399 313-325	risch.carole@education.lu
<b>RIVOLDINI</b>	Carmen	Cycle II.1	399 313-342	carmen.rivoldini@education.lu
<b>ROBEN</b>	Xavier	Cycle IV.2	399 313-316	xavier.roben@education.lu
<b>ROLLIN</b>	Nathalie	Cycle I - préscolaire	399 313-332	nathalie.rollin@education.lu
<b>ROLLINGER</b>	Jean-Paul	Cycle IV.1	399 313-311	jean-paul.rollinger@education.lu
<b>ROLLINGER</b>	Nathalie	Cycle III.1	399 313-303	nathalie.rollinger@education.lu
<b>SCHAAL</b>	Carole	Cycle III.2	399 313-312	carole.schaal@education.lu
<b>SCHABER</b>	Renée	Cycle IV.2 Kleinbettingen	399 313-352	renee.schaber@education.lu
<b>SCHAUS</b>	Carole	Cycle I - précoce	399 313-382	carole.schaus@education.lu
<b>SCHERER</b>	Andrée	Cycle II.2	399 313-306	andree.scherer@education.lu
<b>SCHMARTZ</b>	Mickels	Cycle III.1	399 313-329	mickels.schmartz@education.lu
<b>SCHROBILDGEN</b>	Anja	Cycles III-IV - surnuméraire		anja.schrobildgen@education.lu
<b>SPINELLI</b>	Naïka	Cycle I	399 313-334	naika.spinelli@education.lu
<b>STELAND</b>	Sonja	Cycle I - surnuméraire		sonja.steland@education.lu
<b>THILL</b>	Kim	Cycles II-IV - surnuméraire		thill.kim@education.lu
<b>TRAUSCH</b>	Jessica	Cycle I - éducatrice précoce Kleinbettingen	399 313-354	jessica.trausch@education.lu
<b>VALENTI</b>	Stéphanie	Cycle I - éducatrice précoce	399 313-382	stephanie.valenti@education.lu
<b>VAN DEN ABEELE</b>	Chloé	Cycle II - surnuméraire / Cycles II-IV remplaçante permanente		chloeabeele@gmail.com
<b>VANDEWALLE</b>	Michèle	Cycle III.2 Kleinbettingen	399 313-351	michele.vandewalle@education.lu
<b>WAGNER</b>	Isabelle	éducatrice graduée (assistante en classe)		wagner.isabelle@education.lu
<b>WANDERSCHIEDT</b>	Simone	éducatrice graduée (assistante en classe)		simone.wanderscheidt@education.lu
<b>WEINTZEN</b>	Marco	Instituteur spécialisé dans l'encadrement des élèves à besoins éducatifs particuliers et spécifiques (I-EBS)		marco.weintzen@education.lu
<b>XHAFERAJ</b>	Emanuela	éducatrice graduée (assistante en classe)		emanuela.xhaferaj@education.lu





# École Fondamentale Steinfort

École fondamentale Steinfort sur Internet :

[www.schoul-stengefort.lu](http://www.schoul-stengefort.lu)

Mail : [primaire.steinfort@ecole.lu](mailto:primaire.steinfort@ecole.lu)

[www.facebook.com/EcoleSteinfort](http://www.facebook.com/EcoleSteinfort)

## Adresse postale

École Fondamentale Steinfort

B.P. 31, L-8401 Steinfort

## Numéros de téléphone et adresses des différents bâtiments scolaires :

### Cycle I - Précoce

STEINFORT (Maison Relais)

Tél. : 39 93 13-360

*7b, rue de Hagen*

KLEINBETTINGEN

Tél. : 39 93 13-354

*7, rue du Parc*

### Cycle I - Préscolaire

Bureau du cycle I  
(Maison Relais)

Tél. : 39 93 13-330

*7b, rue de Hagen*

STEINFORT

(Maison Relais)

Tél. : 39 93 13-330

*7b, rue de Hagen*

STEINFORT

(Maison Relais)

Tél. : 39 93 13-337

*7b, rue de Hagen*

KLEINBETTINGEN

Tél. : 39 93 13-355

*7, rue du Parc*

### Cycles II-IV - Primaire

Bureau du cycle II

(Maison Relais)

Tél. : 39 93 13-340

*7b, rue de Hagen*

STEINFORT

(Maison Relais)

Tél. : 39 93 13-340

*7b, rue de Hagen*

STEINFORT

*9A+B, rue de Kleinbettingen*

Bâtiment A

Tél. : 39 93 13-310

Bâtiment B

Tél. : 39 93 13-300

KLEINBETTINGEN

Tél. : 39 93 13-351

*Rue de la Gare*

### Autres

Piscine

Tél. : 39 93 13-400

*7a, rue de Hagen*

Hall Sportif

Tél. : 39 93 13-410

*7a, rue de Hagen*

Maison Relais Steinfort

Tél. : 39 93 13-370

*7b, rue de Hagen*

### Président du Comité d'école

Kohnen Christian

Tél. : 39 93 13-301

*Bureau - Bâtiment de la Maison*

*Relais (Rez)*

*7b, rue de Hagen*

Mail : [christian.kohnen@education.lu](mailto:christian.kohnen@education.lu)

### Service scolaire communal

HOUSS Debbie

Tél. : 39 93 13-218

*Bureau - Maison communale*

*4, Square Général Patton*

Mail: [debbie.houss@steinfort.lu](mailto:debbie.houss@steinfort.lu)

### Direction de région 02

Direction de l'enseignement  
fondamental – Région 2

Tél. : 247-55110

Mail : [secretariat.mamer@men.lu](mailto:secretariat.mamer@men.lu)

*2-4, parc d'activités Capellen (Bât. C)  
L-8308, Capellen*

BETTINELLI David,  
Directeur de région

KASS Jacques,  
LEMMER Nadine  
et HAUFFELS Jackie (ESEB),  
Directeurs-trice-s de région  
adjoint-e-s

### Équipe de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (ESEB)

Tél. : 247-55105

Mail : [ci.mamer@men.lu](mailto:ci.mamer@men.lu)

## GAUCHE, DROITE, GAUCHE ...

- Je marche toujours du côté sûr du trottoir, loin des voitures.
- Je traverse la rue au passage pour piétons en veillant aux feux de circulation : rouge je dois m'arrêter, vert je peux marcher mais je reste attentif. S'il n'y a pas de feux de circulation, je regarde à gauche, à droite et encore une fois à gauche avant de traverser la rue.
- S'il n'y a pas de passage pour piétons, j'attends au bord de la chaussée dans un endroit où je vois bien la chaussée et où les automobilistes m'aperçoivent également. Ensuite gauche, droite, gauche...



## LES PARENTS DONNENT L'EXEMPLE !

- Expliquez à votre/vos enfant(s) les règles élémentaires de la circulation.
- Sensibilisez votre/vos enfant(s) aux dangers de la route.
- Parcourez plusieurs fois le chemin de l'école ensemble.
- Respectez vous-même les règles du Code de la route : ne stationnez pas sur les passages pour piétons ou sur le trottoir.
- Faites en sorte que votre enfant monte et descende toujours de la voiture du côté du trottoir.

## JE SUIS VISIBLE !

Pour que les automobilistes m'aperçoivent plus facilement dans le noir, je porte :

- des vêtements clairs,
- des bandes réfléchissantes sur mes vêtements et sur mon cartable,
- un gilet de sécurité.

## CEINTURE DE SÉCURITÉ ET SIÈGE POUR ENFANTS !

Même pour des trajets courts !

- En voiture, il faut toujours être attaché, soit avec la ceinture, soit dans le siège pour enfants.
- Un enfant âgé entre 3 et 17 ans accomplis dont la taille n'atteint pas 150 cm, doit prendre place dans un siège pour enfants ou un rehausseur qui correspond à sa taille et son poids.

## Vigilance accrue lors de la rentrée des classes

Surtout les enfants plus jeunes ne se rendent pas encore compte des dangers de la route et sont moins visibles à cause de leur petite taille. S'y ajoute une certaine agitation lors de la rentrée scolaire qui peut leur faire oublier les règles élémentaires de la circulation. Une attention particulière est donc requise de la part de tous les usagers de la route :

- Soyez attentif et faites attention aux enfants.
- Adaptez votre vitesse aux abords des écoles.



# École Fondamentale **Steinfort**

École fondamentale Steinfort/Grundschule Steinfort  
[www.schoul-stengefort.lu](http://www.schoul-stengefort.lu)

[steinfort.lu](http://steinfort.lu)  
[#mirsistengefort](https://www.instagram.com/mirsistengefort)

Édité par la Commune de Steinfort  
Service des Relations publiques & Comité d'École

B.P. 42 | L-8401 Steinfort  
Tel: 399 313-214/215 | [service.pr@steinfort.lu](mailto:service.pr@steinfort.lu)

Illustrations: Ingo Schandeler

ISSN 2354-4864